

les échos de Villeneuve

MAGAZINE MUNICIPAL VILLENEUVE-EN-RETZ



ZOOM SUR

LE RÔLE DE VOS ÉLUS



Supports de communication



LIFE Sallina



Les incivilités

02 Retour en images



20 septembre

Le Moulin de l'Arzelier vous a accueillis dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine. Même s'il n'était pas possible d'entrer dans le moulin car les travaux avaient débuté quelques jours auparavant, les nombreux visiteurs ont cependant été très intéressés par la présentation de l'avancement du projet de rénovation. Le pain cuit dans le four à bois a eu son succès habituel.



Octobre

Six nouvelles bénévoles sont arrivées à la bibliothèque municipale de Bourgneuf en Retz, pour notre plus grand plaisir. Nous leur souhaitons la bienvenue.

De gauche à droite : Nadine Baranger, Estelle Jeffroy, responsable de la bibliothèque, Cécile Chamoux et Élisabeth Vanthomme.

Sont absentes sur la photo : Myriam Le Cardiet et Maëva Grière.



2 novembre

La municipalité a acheté un piano destiné à des mini-concerts et à l'initiation de l'univers musical pour les résidents de l'EHPAD de Bourgneuf. Ces prestations seront données bénévolement par Mme Élisabeth Vanthomme, musicienne professionnelle.



11 novembre

En ce mercredi 11 Novembre 2020, Jean-Bernard Ferrer, maire de Villeneuve en Retz, accompagné d'Yves Blanchard et Laurent Piraud, maires délégués, de Yannick Chiron, président de l'UNC, des représentants de la Gendarmerie, des Sapeurs Pompiers et du Souvenir Français, se sont rendus aux cimetières de Bourgneuf-en-Retz, Saint-Cyr-en-Retz et Fresnay-en-Retz pour déposer une gerbe en **commémoration du 102^e anniversaire de l'armistice de la guerre 14-18.**

La cérémonie s'est déroulée en petit comité, conformément aux recommandations de la préfecture. Afin de respecter le devoir de mémoire malgré le contexte sanitaire, les habitants ont été invités à respecter une minute de silence ce mercredi.

Sommaire

04/ Brèves des
Conseils

05/07
Actualités

08/ Bâtiments
et Voirie

09/Développement
Économique

09/10
Agriculture et
Environnement

11/ Urbanisme et
Assainissement

12/16 Dossier

- Le Conseil Municipal
- Les Commissions
- Le rôle de vos élus
- Répartition des élus par Commission

17/ Culture et
Patrimoine

18/22/ Affaires
scolaires, enfance,
jeunesse

22/24
Vie associative et
Sports

25/ Expression des
groupes municipaux

26/ Infos pratiques
et état civil

27/28 Les dates à
retenir



Le mot du maire

Chères Villeretziennes, Chers Villeretziens,

Cette année très particulière se termine. Gageons que 2021 nous apportera des solutions pour vaincre définitivement cet ennemi sournois qui est la Covid 19 et que la vie « normale » reprendra son cours.

En cette période de fêtes, j'aimerais émettre des vœux, en espérant qu'ils puissent se réaliser. Au-delà des projets, en cours et à venir, vous connaissez tous mon attachement pour le Bien Vivre à Villeneuve. Ce bien vivre commence par le civisme, un article y est consacré dans ce numéro. Je sais que les incivilités ne concernent qu'une petite minorité, mais cette minorité gâche la vie de tout le monde. Je voudrais rappeler la définition de ce mot : « Le civisme, du mot latin civis, désigne le respect du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit et de ses conventions, dont notamment sa loi. Le civisme implique donc la connaissance de ses droits comme de **ses devoirs vis-à-vis de la société** ». Ce bien vivre est fragile, continuons à œuvrer pour le conserver et l'améliorer. Je sais pouvoir compter sur vous.

C'est ce bien vivre qui permettra à Villeneuve son développement. Les lotissements en cours se remplissent rapidement. La première tranche de Beau Soleil, à Fresnay, est totalement vendue : 22 lots avec plus de 85 % de jeunes ménages. Saint-Cyr et Bourgneuf ne sont pas en reste.

De grands chantiers nous attendent. Certains sont lancés, comme la boucherie à Bourgneuf, le complexe scolaire à Fresnay, les études pour l'avenue de la Gare à Bourgneuf et la rue Sainte-Catherine à Saint-Cyr, la sécurisation de la rue des Cités à l'entrée du bourg de Fresnay. D'autres chantiers sont à venir dans le respect de nos budgets. La gestion d'une collectivité comme la nôtre est à la fois passionnante et parsemée de difficultés.

Passionnante parce qu'elle prépare le cadre de vie des années futures, et difficile car les contraintes budgétaires imposent des choix ...

Pour ce dernier édit de l'année, je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal et intercommunal qui ont œuvré sans relâche durant cette période difficile, pour le bien-être de tous.

“ Ce bien vivre est fragile, continuons à œuvrer pour le conserver et l'améliorer. Je sais pouvoir compter sur vous. ”

Malgré tout, et heureusement, comme chaque année, Noël unira petits et grands dans une belle atmosphère de plaisir et d'agrément. Noël c'est aussi penser aux autres, à nos proches, à nos anciens, à tous, aux plus fragiles ou à ceux que la vie n'a pas épargné. J'ai aujourd'hui une pensée toute particulière pour les victimes des attentats et leurs familles si durement touchées.

Je vous souhaite de tout cœur un joyeux Noël et de très heureuses fêtes de fin d'année. Au moment où je m'adresse à vous et en accord avec les phases de déconfinement programmées, je sais que la cérémonie des vœux ne pourra pas se dérouler. C'est pourquoi, avec l'ensemble du conseil municipal, et avec un peu d'avance, je vous adresse à toutes et à tous, tous mes vœux de santé et de bonheur pour l'année 2021.

Que la sérénité du temps des fêtes soit un heureux prélude à l'année nouvelle.

Bien à vous

Votre maire,
Jean-Bernard FERRER

Tres bonnes fêtes



Les échos de Villeneuve – Bulletin municipal de la commune de Villeneuve-en-Retz. Mairie de Villeneuve-en-Retz – 1 place Pierre Mourain – Bourgneuf-en-Retz – 44580 Villeneuve-en-Retz

– Tél : 02 40 21 40 07 mairie.villeneuve@villeneuveenretz.fr
Directeur de la publication : Jean-Bernard Ferrer / Directrice adjointe de la publication : Patricia Josso / Rédaction : Commission Communication / Photos (sauf mention) service Communication / Conception et impression : A Two Communication Villeneuve-en-Retz / Distribution : Herbauges distribution / Tirage : 2700 exemplaires. Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales

04 Brèves des Conseils

Conseil municipal du 3 juillet 2020

1- Élection du Maire :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 28
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- d) Nombre de suffrages exprimés : 27
- e) Majorité absolue : 20

FERRER Jean-Bernard : 20 voix, JOUANO Robert : 3 voix, DURRENS Alain : 4 voix. Monsieur FERRER Jean-Bernard a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

2- Fixation du nombre des adjoints : le conseil municipal a fixé à 8 le nombre des adjoints au maire de la commune.

3- Élection des adjoints : ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M SUPIOT Frédéric. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous : 1- SUPIOT Frédéric ; 2- CALARD Isabelle ; 3- RONCIN Fabrice ; 4- JOSSO Patricia ; 5- SPANO Ange ; 6- PINEAU Nancy ; 7- ORY Stéphane ; 8- MATHIAS Sandra.

4- Élection des maires délégués :

- 4a- Élection du maire délégué de Bourgneuf-en-Retz : BLANCHARD Yves.
- 4b- Élection du maire délégué de Fresnay-en-Retz : PIRAUD Laurent.

Conseil municipal du 21 juillet 2020

1- Finances : débat d'orientation budgétaire : le conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire présenté.

2- Finances : vote du budget primitif 2020 : le conseil municipal vote le budget primitif 2020.

3- Délégation du conseil municipal au maire

4- Finances : indemnité des élus : M. le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 2123-17 du C.G.C.T., « les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites », mais elles donnent lieu à des indemnités de fonction, destinées en partie à compenser les frais que les élus engagent au service de leurs concitoyens. Après délibéré, le conseil municipal fixe comme indiqué ci-dessous les indemnités des élus de la commune nouvelle :

QUALITÉ	% IB 1027	MONTANT MENSUEL BRUT (€)
Maire commune nouvelle	51.97	2021.32
8 adjoints commune nouvelle	19.75	6144.80
1 conseiller délégué	19.75	768.10
Maire délégué Bourgneuf	34.20	1330.17
Maire délégué Fresnay	34.20	1330.17
Total		11594.56

5- Création des commissions municipales : Le président de l'ensemble des commissions est M. J-B FERRER. Les commissions et membres de celles-ci sont référencées sur la page centrale de ce bulletin.

6- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : élection des membres du conseil municipal : voir le dossier de ce bulletin.

7- Renouvellement de la commission communale des impôts directs : voir le dossier de ce bulletin.

8- Désignation des délégués dans les syndicats : voir le dossier de ce bulletin.

9- Désignation d'un représentant à l'association de l'EHPAD l'Immaculée de St Cyr : voir le dossier de ce bulletin.

10- Tableau des effectifs de la commune nouvelle

Conseil municipal du 22 Septembre 2020

1- Affaires foncières : cession de la parcelle AE 364

2- Urbanisme : servitude de passage et servitude de tréfonds

3- CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) : adhésion de la commune et approbation.

Monsieur le Maire précise que par arrêté préfectoral du 26 décembre 2018, la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz s'est vu confier, dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière de politique de la ville « l'animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que les dispositifs locaux de prévention de la délinquance ».

Cette compétence rend obligatoire la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, sauf opposition d'une ou plusieurs communes représentant au moins la moitié de la population totale concernée.

Le 9 mai 2019, le Conseil Communautaire de l'Agglomération Pornic agglo Pays de Retz a délibéré pour créer son CISPD afin de mener à bien les actions suivantes :

■ Actions de prévention à l'intention des jeunes exposés à la délinquance, passés à l'acte ou récidivistes

■ Actions pour améliorer la tranquillité publique

■ Actions de prévention des violences faites aux femmes et aux filles, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes

■ Actions de lutte contre la radicalisation

4- Finances : demande de subvention exceptionnelle « Le Souvenir Français – Comité de Machecoul-Légé » : Cette demande concerne la création d'un espace du souvenir pour 8 soldats avec l'édification de deux stèles et leurs aménagements autour du monument aux morts de St Cyr. Montant de la subvention exceptionnelle accordé 1641.38 € après différents financements.

5- Création de la commission d'appel d'offres : voir le dossier de ce bulletin.

6- Désignation d'un représentant au centre de soins de Machecoul : voir le dossier de ce bulletin.

7- Ressources Humaines : règlement intérieur de la collectivité ajouté et ajourné

8- Ressources Humaines : recrutement de contractuels : après délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité la possibilité de recruter des vacataires et agents non-titulaires par M. le Maire pour assurer le remplacement momentané d'agents titulaires ou pour faire face à des besoins saisonniers ou occasionnels.

■ **Les brèves du conseil municipal du 10 novembre 2020** paraîtront dans le prochain bulletin. En attendant, vous pouvez visionner le conseil municipal, dans son intégralité, sur la page Facebook de la mairie : [f mairieVilleneuveEnRetz](#)

■ **Prochains conseils municipaux :** Les réunions du conseil municipal se tiendront les mardis 15 décembre 2020 et 9 février 2021 (sous réserve de modifications). Ces réunions sont publiques et ouvertes à tous sauf restrictions liées à la crise sanitaire.

PLUS D'INFORMATIONS :

retrouvez toutes les délibérations du conseil municipal en [mairie](#) et sur www.villeneuveenretz.fr

Supports de Communication



La municipalité de Villeneuve en Retz met à disposition cinq portiques d'affichage « Villeneuve en Retz vous informe ».

Démarche à suivre et règlement :

L'affichage est réservé en priorité aux associations de Villeneuve en Retz dont les manifestations sont annoncées au calendrier associatif de la commune.

- Tout affichage doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite auprès de la mairie.
- Tout affichage non autorisé pourra faire l'objet d'un retrait par la municipalité.
- Pour des raisons esthétiques, il est souhaitable que l'affichage se fasse sur banderoles de maxi 4mX0,70m.

FORMULAIRE & RÈGLEMENT

Le formulaire de demande d'autorisation ainsi que le règlement complet sont téléchargeables sur le site de la commune

www.villeneuveenretz.fr/assos/services-assos ou à retirer en mairie.

Création d'une page Facebook

Avec la mise en place du nouveau confinement sur l'ensemble du territoire national le 30 octobre 2020, et pour garder le contact avec l'ensemble de la population, la municipalité a décidé de créer une page Facebook.

Cette page permet d'informer régulièrement la population.

Elle est accessible à l'adresse suivante : [f mairieVilleneuveEnRetz](https://www.facebook.com/mairieVilleneuveEnRetz).

La municipalité vous invite à la consulter régulièrement pour vous tenir informé(e)s, et à vous y abonner si vous disposez d'un compte Facebook.



Une adresse mail dédiée a été mise en place pour répondre aux sollicitations des utilisateurs de cette page :

villeneuveinfos@villeneuveenretz.fr

Plus que jamais, gardons le contact !

Deux stèles pour huit soldats de la guerre de 14/18



Samedi 24 Octobre 2020, Mr le Maire, Jean-Bernard Ferrer et la Présidente du Souvenir Français, Danielle Paulin, ainsi que les membres de son bureau ont réceptionné la fin des travaux de la restauration des deux carrés où reposent huit soldats morts pour la France pendant la guerre de 14/18.

À gauche du Monument aux Morts, la stèle de GRAVOUILLE Pierre, GRATON Auguste, REUX Louis et IMBERT Alphonse. À droite celle de PRIN Jean-Marie, RENAUDINEAU Jean-Marie et Auguste, deux frères, et CLAUTOUR Marcel.

Ce projet, en partenariat avec la Municipalité, a démarré sous l'ancienne mandature, avec Alain Durrens. Arrêté par la Covid-19, il a repris avec le nouveau Conseil Municipal. Les travaux ont été effectués par l'Entreprise des Pompes Funèbres Allain.

Le Souvenir Français a participé au financement de ces travaux et plantera 4 rosiers de la Mémoire dans chaque carré. Notre participation a pu être apportée grâce aux adhésions et aux recettes de la quête que nous organisons tous les ans aux portes.

CONTACT

0684425664 - Daniellepaulin41@gmail.com

Incivilités



Un mot malheureusement à la mode, synonyme de maux qui nuisent à notre qualité de vie.

Cette qualité de vie est au centre des préoccupations de la municipalité. Garantir la propreté des bourgs, entretenir les espaces verts, assurer la tranquillité et la quiétude des habitants, sont autant d'exigences qui visent à améliorer le quotidien de tous les Villeretziennes et Villeretziens, et à valoriser leur patrimoine. Malheureusement, les incivilités ne cessent de croître dans notre commune. Rassurez-vous, cet article n'a pas pour but de vous faire la morale, mais simplement de vous sensibiliser sur ce sujet.

Chacun à son échelle peut agir. Malheureusement, et je pense ne pas être le seul, ce phénomène s'est accru de manière exponentielle ces dernières années. On ne peut que le déplorer. Ces incivilités se manifestent sous différentes formes : dégradations volontaires, abandon de déchets, non-respect de règles simples de vie en collectivité et bien d'autres faits. Outre la gêne, le désagrément ou le danger qu'elles présentent, ceci a un coût financier direct ou indirect pour la collectivité, que ce soit pour les réparations, ou pour le temps passé. Je citerai simplement quelques exemples : les gravats, les déchets verts ou les encombrants que l'on retrouve dans les containers à ordures ménagères, les déjections canines sur les trottoirs, le mobilier urbain dégradé, les véhicules mal stationnés, le non-respect des dates de passage des services de la répurgation, sans oublier les aspects sécuritaires, vitesse excessive, non-respect des priorités... Bref, la liste est longue.

Longtemps, la municipalité a été dans la prévention pour traiter cette problématique. Certains ont compris, mais quelques récalcitrants continuent d'adopter un comportement inacceptable et irrespectueux qui nuit à la qualité de vie de nos concitoyens, mais aussi à l'image de marque de notre belle commune. Il faut les sanctionner ! Nous prévoyons ainsi un certain nombre de mesures visant à faire respecter les règles en matière d'incivilités : des contrôles quotidiens, des rondes ciblées, des opérations concertées et ponctuelles dans nos trois bourgs et nos hameaux... Toutes ces mesures n'ont qu'un seul et même objectif : mettre fin aux comportements intolérables d'une minorité, qui nuisent à la qualité de vie d'une majorité respectueuse de la loi et des règles élémentaires du bien vivre ensemble. À compter de ce jour, la police municipale a pour mission d'intervenir encore plus efficacement et fermement concernant les incivilités : les réfractaires sont désormais prévenus. Le respect des règles de vie en société est l'affaire de tous. **Chaque citoyen a des droits et des devoirs.**

Il appartient à l'équipe municipale de défendre les droits de chacun, mais il est également de sa responsabilité de faire appliquer les devoirs de tous. Ce n'est qu'ainsi que

nous donnerons ensemble un nouvel élan pour faire de Villeneuve en Retz une ville où il fait bon vivre, une ville propre et attractive qui sait mettre en valeur son patrimoine.

Les charges engendrées par le nettoyage de ces dépôts pèsent sur la commune et donc sur ses administrés.

Ce que vous risquez

- Non-élagage des arbres ou des haies, dépôt sauvage de matériel ou d'objets bloquant la voie publique, occupation à titre privatif du domaine public, occupation illégale du domaine public par un commerçant... Le maire peut infliger une amende allant jusqu'à 500€. C'est ce que précise la loi du 27 décembre 2019 pour l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique qui a modifié le Code général des collectivités territoriales.

- En cas de manquement à un arrêté présentant un risque pour la sécurité des personnes et ayant un caractère répétitif ou continu, le maire notifie d'abord à la personne les faits qui lui sont reprochés, les mesures à prendre ainsi que les sanctions encourues. L'intéressé peut alors présenter des observations, écrites ou orales, sous 15 jours. À l'expiration de ce délai, si le contrevenant n'a pas pris les mesures nécessaires, il est mis en demeure de s'exécuter dans un nouveau délai qui ne peut être inférieur à 15 jours. Au bout de ce second délai, si la personne n'a toujours pas pris les mesures exigées, le maire peut prononcer une amende administrative de 500€, dont le montant bénéficie à la commune.

À noter :

Cette amende administrative prononcée par le maire ne se substitue pas à l'amende pénale pour abandon d'ordures ou non-respect des règles de collecte.

- Ainsi, lorsque vous jetez ou déversez un déchet dans la rue, vous encourez une amende forfaitaire de 68€ si vous la réglez immédiatement ou au cours des 45 jours qui suivent la verbalisation. Elle atteint 180€ au-delà de ce délai. Si vous ne la réglez pas ou si vous la contestez, le juge du tribunal de police peut décider de la majorer. Le montant maximal étant de 450€. Et, si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets, une amende de 1 500€ maximum, ainsi que la confiscation du véhicule peut être prononcée par le juge.

À savoir :

Le maire peut également demander l'exécution de travaux d'élagage sur l'ensemble des voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique lorsque l'emprise des plantations gêne le passage ou présente un risque. Les frais afférents sont à la charge des propriétaires négligents.

Pour conclure

« Incivilités » et « bien vivre ensemble » sont des thèmes qui vont souvent de pair, et avant la répression, nous pouvons faire mieux. Comment ? Simplement en étant juste un peu plus attentif aux autres, en se demandant par exemple « est-ce que le bruit de la musique que j'écoute dérange mes voisins ? » ou « est-ce que ma voiture ne gêne pas là où je l'ai garée ? ». C'est avec ce genre de réflexes qu'au quotidien, nous vivons en meilleure harmonie. Je compte sur vous.

Le Maire
Jean-Bernard FERRER

Références utiles : Depuis le 27 décembre 2019, les pouvoirs du maire ont été renforcés : Article 53 • https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2019/12/27/2019-1461/jo/article_53
• <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13891>
• <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1514>

Le tri c'est tous ensemble !



PRÉSENTATION ET COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les collectes sont assurées tous les jours de l'année sauf le 25/12 et le 01/01. Rappel sur les jours de collecte :

SECTEUR 1 (Nord et Est de Villeneuve, bourg de Fresnay)

SECTEUR 2 (Sud et Ouest de Villeneuve, bourg de Bourgneuf et Saint Cyr)

Ordures ménagères	LUNDI	MARDI
Emballages	MERCREDI des semaines IMPAIRES	MERCREDI des semaines PAIRES

Attention : vos sacs jaunes et conteneurs à ordures ménagères doivent être présentés au plus tôt la veille au soir du jour de collecte.

Quelques précisions pour les sacs jaunes (emballages)

VOUS POSSEDEZ UN CONTENEUR INDIVIDUEL À

ORDURES MÉNAGÈRES :

Votre sac jaune se positionne au même endroit pour sa collecte. Les points de regroupement sacs jaunes improvisés au cœur des bourgs ne sont pas autorisés. De plus, ils nuisent à la qualité des espaces publics.

VOUS DÉPOSEZ À UN POINT DE REGROUPEMENT :

Votre sac jaune doit être apporté au plus tôt la veille de la collecte et non selon votre choix, afin de ne pas retrouver des sacs éventrés ou éparpillés autour de ces points de collecte, et ce même s'il y a un bac jaune.

Mettez-vous à la place de votre voisin qui doit subir votre choix et s'accommoder des désagréments.

Les sacs jaunes présentés sur la voirie en dehors des jours de collecte sont considérés comme des dépôts sauvages (voir note). Les dépôts sauvages nuisent non seulement à la salubrité publique mais également à l'environnement et à l'image du territoire.

CONSIGNES DE TRI

PLUS DE QUESTIONS À SE POSER ! TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT ET SONT VALORISÉS !

Vous pouvez déposer dans les sacs jaunes tous les emballages ménagers sans distinction : emballages en métal, en carton, briques alimentaires et, tous les emballages en plastique, sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

ET EN PRATIQUE ?

Les consignes de tri dans la commune remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages). Pour vous aider :

- C'est un emballage ? Déposez-le dans le sac jaune !
- Inutile de les laver mais surtout bien TOUS les vider
- N'imbriquez pas les emballages entre eux sinon ils ne pourront pas être correctement triés et recyclés.

COVID-19 :

Pour la sécurité de tous, enfermez vos masques chirurgicaux, gants, textiles sanitaires, mouchoirs à usage unique... dans un sac plastique fermé et jetez-le dans votre poubelle à ordures ménagères ! Ces déchets ne doivent en aucun cas être déposés dans la poubelle jaune !

DÉPÔTS SAUVAGES

Tout dépôt sur la voie publique mais aussi tout dépôt au pied des colonnes d'apports volontaires et au pied des poubelles publiques ou encore au niveau des bacs collectifs des villages sont considérés comme des dépôts sauvages.

Pour votre information, les dépôts sauvages sont pénalement répréhensibles selon les articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal avec des amendes allant jusqu'à 1500€.

Pour évacuer vos déchets non assimilables à de l'ordure ménagère (grands cartons bruns, mobilier, déchets électriques et électroniques, textiles...), les déchèteries du territoire sont à votre disposition. Nous vous remercions de participer à la propreté et à l'attractivité de la Commune.



Un doute sur votre secteur de collecte ?
Plus de détails sur www.trionsensemble.fr

PLUS D'INFORMATIONS :

Un doute, une question ? Retrouvez le flyer des jours de collecte, les guides du tri et des déchèteries dans les locaux de l'agglomération et dans votre Mairie. Toutes les informations sont également disponibles sur les sites

www.trionsensemble.fr

www.pornicagglomeration.fr/service/gestion-des-dechets/

Le Service Environnement de Pornic agglomération Pays de Retz se tient aussi à votre disposition

de 9h à 12h30 et de 14h à 17h / par tél. au 02 51 74 28 10.

HORAIRE DÉCHÈTERIE DE VILLENEUVE - ZONE DES JAUNINS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI
01/01 AU 31/12	9H-12H	13H30-17H30	13H30-17H30
	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	FERMÉE	9H-12H	13H30-17H30

08 Bâtiments et Voirie

Septembre fut le mois de la rentrée pour beaucoup d'entre nous. Ce fut aussi le temps de l'installation pour la commission Bâtiments Voirie et ses membres.

Les premières commissions ont permis de lister et prioriser les projets de bâtiments et de voirie.

Le travail d'élaboration de ces dossiers est mené en étroite collaboration avec les services municipaux administratifs et techniques, les services de l'agglomération Pornic aggro Pays de Retz et des bureaux d'étude.

Comme vous avez sûrement pu le constater après la démolition des garages existants, les travaux du local commercial de la boucherie ont débuté, rue des Trois Ponts à Bourgneuf.

Les travaux du programme 2020 d'entretien des routes communales commencés sur Saint Cyr, prolongés sur Fresnay, sont en cours d'achèvement à Bourgneuf.

La section de la RD13 à partir de l'ouvrage d'art de la voie de chemin de fer, jusqu'à la hauteur du Camping des «Chênes Verts» est intégré à l'agglomération de Bourgneuf. Elle est matérialisée par la pose de panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération, et la vitesse y est réduite à 50 km/heure. Des passages piétons sont mis en œuvre pour traverser la RD13, la rue des Prés Morins et la rue de La Culée pour rejoindre la zone commerciale.

Après une réunion de travail avec le cabinet d'architecte et l'ensemble des parties prenantes du dossier, l'avant-projet définitif du pôle enfance de Fresnay est en cours de finalisation pour la fin de l'année 2020.

Toutes ces constructions, aménagements et projets, nécessiteront de la part de tous, de la patience et de la compréhension avant et pendant leur réalisation. Ainsi nous pourrons continuer à améliorer nos services et nos infrastructures pour le bien de tous les habitants de Villeneuve en Retz.



Réfection de berges par enrochement.



Travaux de réfection de l'éolienne. Changement de la boîte de vitesses.



Travaux d'entretien d'un chemin de marais.



Renforcement de berges avec pieux de châtaigniers.

Travaux de réfection de la chaussée de la route départementale RD 758, de Villeneuve-en-Retz jusqu'à la Vendée.

Pour ce chantier, un procédé innovant a été mis en place. Ce procédé rabote les matériaux en place pour les réutiliser en y ajoutant un liant végétal à base de résine de pins. Le remalaxage de la chaussée est ensuite appliqué avec un finisher. Ce procédé permet de réduire considérablement l'empreinte carbone.





Construction de la Boucherie

En fin d'année dernière, un artisan boucher a sollicité la Municipalité pour envisager une solution d'implantation de son commerce à Villeneuve en Retz. Cette démarche s'inscrivant pleinement dans la stratégie de développement économique et de redynamisation des centre-bourgs, la Municipalité a décidé de faciliter cette installation et d'acquérir une propriété dans le centre de Bourgneuf, en face la place du Marais, et d'y construire la future boucherie. Le modèle économique est identique à celui qui a été choisi pour la boulangerie de Fresnay : la Mairie, en tant que Maître d'Ouvrage du projet, porte l'investissement constitué par un emprunt bancaire, dont les mensualités sont intégralement couvertes par les loyers du commerçant. Le montant global du projet s'élève à environ 290 000 € HT. La réalisation du projet a été confiée à l'Architecte Sandra Troffigué, de Pornic.

À ce stade, les travaux ont déjà débuté (les marchés avec les entreprises ont été signés en septembre) pour une ouverture prévue début mai 2021, conformément au calendrier initial proposé par notre futur commerçant.



Toute la richesse du territoire dans un même panier

Produit en Pays de Retz : TOUTE LA RICHESSE DU TERRITOIRE DANS UN MÊME PANIER

En Pays de Retz, l'agriculture et l'artisanat offrent une large palette de produits bruts et transformés. Mon panier de Retz est le reflet de cette diversité. Le site de vente en ligne propose des produits agricoles ou artisanaux produits ou transformés en Pays de Retz.

Mon panier de Retz vous offre ainsi accès à des produits locaux en vente directe sans avoir à multiplier les commandes et les déplacements : les produits que vous choisissez sur le site alimentent une même commande que vous venez retirer le vendredi en soirée sur l'un des deux points de retrait que vous propose Mon panier de Retz : Pornic ou Sainte-Pazanne, c'est vous qui choisissez.

Site internet : <https://www.monpanierderetz.fr/>

Agriculture et Environnement

Inauguration de la machine à pelletiser le houblon bio

Historiquement cultivé en Alsace et dans les Flandres, le houblon a commencé à pousser à Villeneuve en Retz en 2016, sur 1 hectare à Nombreuil, pour s'agrandir au fur et à mesure avec le soutien d'agriculteurs locaux. Depuis, d'autres producteurs de houblon ont démarré leur production dans le Grand Ouest : Côtes-d'Armor, Morbihan, Vendée, Loire-Atlantique et Yvelines.

Ces producteurs appelés houblonniers se sont regroupés et structurés en GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental), premier GIEE "Houblon" en France, géré par l'association Houblon de l'Ouest.

Le 9 octobre dernier, à Villeneuve en Retz, les membres de Houblon de l'Ouest ont présenté leur machine à pelletiser le houblon bio en présence du maire de Villeneuve en Retz, des maires délégués et de l'adjoint à l'agriculture et l'environnement. Cette machine, unique en France, va permettre de transformer les fleurs de houblon en pellets, plus utilisés par les brasseurs.

L'investissement pour cette machine a été financé par les houblonniers, mais aussi par les brasseurs partenaires. Cet investissement a également bénéficié du soutien de la Région. Lydie Bernard (4^e vice-présidente du Conseil Régional et Présidente de la commission Agriculture, Agroalimentaire, Forêt, Pêche et Mer) était également présente à cette inauguration. La Chambre d'agriculture des Pays de la Loire accompagne l'association dans ses projets de développement. Le but est de trouver de nouveaux débouchés et de pérenniser des emplois.



CONTACT

Le Champ du Houblon

Matthieu Cosson

06 09 74 50 98

lechampduhoublon@gmail.com



WORLD CLEAN UP DAY

Le WORLD CLEAN UP DAY est la journée mondiale du nettoyage de notre planète. C'est un mouvement mondial de citoyens qui unissent leurs forces pour une action positive, festive en ramassant des déchets et luttant ainsi contre les déchets sauvages.

L'objectif ? Provoquer une prise de conscience par l'action. C'est une première action simple, concrète qui est la première étape pour engager des changements plus grands.

Le samedi 19 Septembre, la commune de Villeneuve en Retz a organisé, à son échelle, la journée WORLD CLEAN UP DAY, avec 2 points de collecte, le premier à la mairie de Bourgneuf en Retz et le second à la mairie de Fresnay en Retz. Cette collecte a eu lieu de 10 heures à midi. Les déchets collectés ont ensuite été

pesés. Ci-dessous le bilan de cette action. Malgré une météo maussade, quelques courageux bénévoles ont pris sur leur temps libre pour venir nettoyer un petit bout de notre planète. Il est vrai que cette journée tombe en même temps que le week-end «des Journées européennes du patrimoine», et dans les médias, quels qu'ils soient, nous entendons moins parler de la journée de nettoyage de notre planète.

Nous tenons à rappeler que tous les prétextes sont bons, pour ne pas faire un acte civique quel qu'il soit. La météo, la fatigue, le sport des enfants, les courses ... Merci encore à celles et ceux qui ont participé, et en particulier les enfants. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine, de plus en plus nombreux.



BOURGNEUF EN RETZ : 8 adultes / 1 ado - 2,5 litres de mégots (1250 mégots) - 46,800 Kg de déchets collectés
Lieux « nettoyés » : Routes de Prigny, Les étangs, Le Bourg, La salle polyvalente, La salle omnisports



FRESNAY EN RETZ : 10 adultes / 4 enfants - 1,5 litre de mégots (750 mégots) - 23,400 Kg de déchets collectés
Lieux « nettoyés » : Le Bourg, La salle omnisports, La mairie, Les écoles, Le Pible, la Maujetière, le Grand Moulin

LIFE Sallina



îlots de nidification



L'avocette élégante

Le LIFE Sallina, financé notamment par l'Union Européenne, vise entre 2018 et 2023 la restauration et la conservation des habitats d'intérêt communautaire et des espèces des marais salants et salés de la Région Pays de la Loire.

Il est piloté par Cap Atlantique, en partenariat avec la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire, le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf et le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire.

À la demande de la commune de Villeneuve en Retz, le marais de Millac est un des sites pilotes retenu pour des travaux de restauration écologique, notamment pour améliorer l'état des bassins en eau salée, appelés lagunes, et favoriser l'accueil de l'avocette élégante.

Les travaux sur le marais de Millac ont débuté mi-octobre 2020 : curage de fossés, pose d'ouvrages hydrauliques, réalisation de berges en pente douce, création d'îlots de nidification pour les oiseaux. À terme, plus de 20 bassins seront restaurés sur Villeneuve en Retz. De l'arrachage de Baccharis, arbuste exotique envahissant, sera également réalisé sur le marais de Millac.

Pour plus d'informations, consultez le site Internet du Life SALLINA www.life-sallina.com. Retrouvez-y toutes les informations importantes et les actualités.



Curiosité du passé mise à jour par les travaux sur le marais de Millac, le tuyau d'alimentation des marais, l'ancêtre du tuyau PVC d'aujourd'hui. Un tronc coupé en deux et évidé puis repositionné avec des chevilles servait à alimenter et maintenir le niveau d'eau souhaité dans le marais.

Son nom en patois : le coeff. Nos aînés disent encore que « c'était un excellent endroit pour pêcher de l'anguille ».

CONTACT

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf Julie AYCAGUER
jaycaguer@baie-bourgneuf.com - 02 51 39 55 62

LE CLOS DES POÈTES

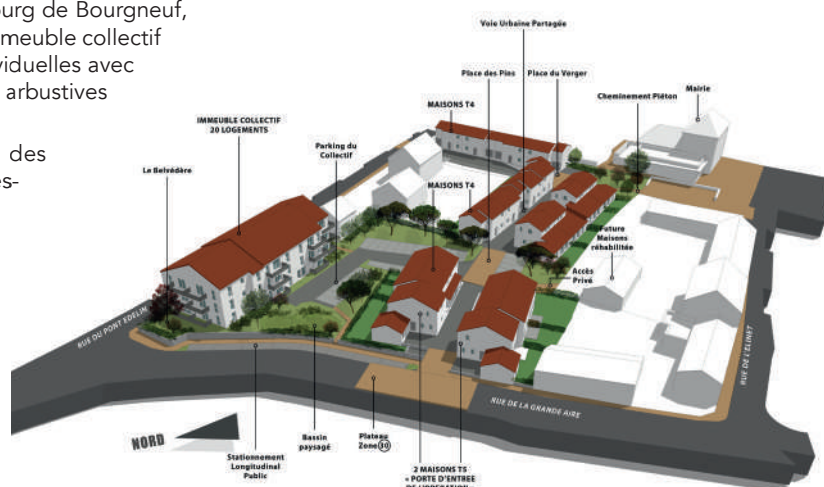
Le site de l'ancienne école "Marc Elder", au cœur du bourg de Bourgneuf, va démarrer sa transformation par la construction d'un immeuble collectif de 20 logements sur deux étages et de 18 maisons individuelles avec étage et garage, livrés clés en main avec clôtures, haies arbustives et pelouse incluses.

Le collectif, composé de 11 T2, 8 T3, 1 T4 ainsi que 7 des maisons, sera réservé à la location. Les 11 maisons restantes seront proposées en location-accession "PSLA". Le Prêt Social Location-Accession est un dispositif qui permet de démarrer son parcours résidentiel en souplesse, avec une phase de location entre 1 et 4 ans (qui sert d'apport personnel), puis celle d'acquisition avec un remboursement de prêt égal au loyer de la phase de location.



Ce dispositif s'accompagne d'une TVA minorée, de l'exonération de la taxe foncière pendant 15 ans et, en cas de défaillance, d'une garantie de relogement.

Ces travaux vont démarrer très prochainement, la phase de commercialisation est en cours. Les photos ne sont qu'une projection. Elles n'ont rien de contractuel.



PERMIS DE CONSTRUIRE

accordés du 04/08/2020 au 16/10/2020

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

accordées du 03/08/2020 au 08/10/2020

CATHELIN Francis, 8 rue des Hauts Vents, extension d'habitation

JAHANNEAU Lionel, 4 bis rue des Cygnes, véranda

DURENS Alain - COMMUNE DE VILLENEUVE-EN-RETZ, 1 rue des Trois Ponts, construction d'une boucherie charcuterie traiteur

DUFOUR Loïc, 1 rue des Jalberges, changement d'ouverture

SENLIS Manuel pour SCEA le Pré des Faisans, Bel Air, construction d'un bâtiment agricole

BATARD Anaïs et MORNET Kévin, 22 rue de la Frazelière, lotissement "UN LOT"

ABHERVE Jean-Marc pour SCI ABHERVE, 2 bis rue Sainte Catherine, construction d'un bar supérette

ROLLAND Albert, 19 route de Machecoul, lotissement "UN LOT"

RÉGNIER Caroline et Gilles, 1 impasse de la Culée, construction d'une habitation

PELE Laurent, 8 rue de l'Auditoire, abri de jardin

MORINIÈRE Justine, ZAC Multisites - lot n° 11, construction d'une habitation

PIPAUD Jean-Anne, 24 impasse du Fondreau, garage

MARCHAND Mireille et Jean-Claude, 35 route des Puy mains, construction d'une habitation

TOUPE Rémy, 10 rue de la Foliette, clôture

KEROUREDAN Gaëlle, 13 rue des Ruauds, extension d'habitation

TURPAULT Olivier, 3 rue Gustave Bourdin, fenêtre de toit

HERVOUET Claude, 17 rue des Ragonies, construction d'un garage

RITZ Vincent, 8 le Fief l'Abbé, changement menuiserie

DOLLINGER Jean-Marie, 130 bis route des Puy mains, construction d'un préau

MAURICE Servan, 8 rue des Ruauds, changement menuiserie

LE RUDULIER Françoise et FAOU Patrick, ZAC Multisites - lot n° 103, construction d'une habitation

ANDRE Sébastien, 20 route de Machecoul, clôture

PAGEOT Coralie et LESSIAU Corentin, ZAC Multisites - lot n° 118, construction d'une habitation

CLAVIER Pascal, 5 rue de la Noë Briord, clôture

ROY Anaïs et GIE Christopher, 81 rue de Sirius, construction d'une habitation

SABBAN Gilles - SOLUTION ENERGIE, 12 rue des Cygnes, panneaux photovoltaïques

TREPOS Benjamin, ZAC Multisites - lot n° 105, construction d'une habitation

BEILLEVAIRE Joseph, Les Touches, lotissement "UN LOT"

COLAS Patrick, 101 les Clos Mouillés, extension d'habitation

MARCHAND Damien, 9 route du Point de Vue, création d'ouvertures

GUISSEAU Clémence, lotissement Le Petit Monastère - Lot n° 8, construction d'une habitation

LOUERAT Georges, 6 rue de la Culée, abri de jardin

HEISSAT Sandrine et BLUTEAU Christophe, 22 rue de la Frazelière, construction d'une habitation

BARRIAC Anthony pour SARL DEL MAR INVEST, rue du Petit Chemin, construction d'une habitation

TABURET Régis, 17 bis rue de Saint-Hilaire, panneaux photovoltaïques

EPERVRIER Ludivine, 6 rue de la Frazelière, construction d'une habitation

CLAVIER Murielle et Anthony, 12 impasse du Clos Murail, abri de jardin

Le rôle de vos Élus



Le Conseil Municipal

Votre équipe municipale, ce sont 29 élus qui travaillent pour vous et pour le dynamisme de votre commune : le maire, 2 maires délégués, 8 adjoints, 1 conseiller délégué et 17 conseillers municipaux. Ces élus composent le Conseil Municipal.

Rôle de cette instance

Par définition, le conseil municipal est l'assemblée délibérante élue de la commune chargée de « régler, par ses délibérations, les affaires de la commune ». Le Conseil Municipal est présidé par le Maire.

Le conseil a une compétence générale d'attribution pour gérer les affaires de la commune, par ses délibérations, c'est-à-dire qu'il est compétent pour prendre toutes les décisions concernant la gestion communale, sauf lorsqu'un texte en charge spécifiquement le maire

ou une autre autorité administrative.

Il décide par ses délibérations de l'usage des biens de la commune. Il vote notamment le budget communal, préparé par le maire et ses adjoints, et les taux d'imposition locale, crée et supprime les emplois des agents communaux, autorise les acquisitions et les cessions des biens communaux, approuve les emprunts de la commune et accorde les subventions, fixe les tarifs des services communaux. Le conseil municipal adopte le plan local d'urbanisme, détermine l'implantation des écoles primaires et maternelles publiques. Le conseil municipal est tenu de se réunir au moins une fois par trimestre. Dans la pratique, il se réunit généralement plus souvent (8 à 10 fois par an).

Le Bureau Municipal

Rôle de cette instance

Le Bureau Municipal est l'organe de mise en œuvre des décisions prises par le Conseil Municipal. À ce titre, le Bureau Municipal se réunit fréquemment (généralement 1 fois par semaine) pour examiner les projets ou actions à mener au titre des politiques publiques mais également les questions courantes de la vie de la commune. Il traite les dossiers en cours, remonte les différentes informations, coordonne les actions et prépare les conseils municipaux.

Pour l'aider dans ses missions, le Bureau Municipal s'appuie sur le travail des commissions. Pour cela, le Bureau Municipal examine les propositions des commissions, valide les projets qui seront ensuite délibérés en Conseil Municipal et impulse de nouveaux dossiers.

Le Bureau Municipal est composé du maire, des maires délégués, des adjoints et d'un conseiller délégué. Les élus sont assistés du Directeur Général des Services.

Les Commissions Communales Thématiques

Conformément à l'article L2121-22 du CGCT, les conseils municipaux ont la possibilité de créer en leur sein des commissions destinées à améliorer leur fonctionnement.

Au conseil municipal du 21 juillet 2020, 10 commissions ont été constituées : retrouvez-les en page centrale

Les élus du conseil municipal ont ensuite désigné, en leur sein, les membres de chacune des commissions, à l'exception de la présidence qui revient, de droit, au maire.

Leur composition

Les commissions sont composées du maire, président de droit, et de neuf membres : six conseillers municipaux du groupe majoritaire et un conseiller de chacun des groupes d'opposition. Dès sa première réunion, la **commission** doit élire un **vice-président** ; celui-ci sera chargé de la convoquer et d'en présider les séances lorsque le maire sera absent ou empêché (article L. 2121-22 alinéa 2).

Des personnes qualifiées extérieures à l'assemblée délibérante, notamment le Directeur Général des Services, peuvent participer, à titre d'expert et avec voix consultative, à leurs travaux préparatoires. Certaines commissions traitant de thématiques particulières seront ouvertes à la société civile.

Leur rôle

Ces commissions thématiques internes sont des instances consultatives qui se réunissent sous la responsabilité de leur Président.

Elles n'ont pas pouvoir de décision et émettent leur avis à la majorité des membres présents, sans qu'un quorum de présence ne soit exigé.

Lieux de débats, d'informations et de propositions, elles permettent d'enrichir la réflexion sur la mise en œuvre des compétences de la collectivité.

Elles proposent des actions et débattent en amont des projets, avant présentation soit en Bureau, soit en Conseil pour décision.

Le Vice-Président de la commission est le rapporteur chargé de présenter l'avis de la commission au Bureau si délégation ou au Conseil lorsque la question vient en délibération devant eux.

Les séances des commissions ne sont pas publiques.

Les commissions sont réunies aussi régulièrement que nécessaire.

En parallèle de ces commissions, un certain nombre d'actions transverses pour faciliter la collaboration et les échanges ont été déléguées à un conseiller délégué.

Les Commissions Communales Obligatoires

La Commission d'appel d'offres «CAO»

La constitution par la commune d'une commission d'appel d'offres est requise dans le cadre des marchés publics qu'elle conclut. Elle a pour mission de choisir les entreprises attributaires des marchés publics, au-delà de certains seuils.

Président de droit : Jean-Bernard FERRER

Titulaires : Yves BLANCHARD, Laurent PIRAUD, Frédéric SUPIOT, Alain DURRENS et Robert JOUANNO

Suppléants : Carlos FOUCAULT, Nancy PINEAU, Axel GAYRAUD, Nadine CANIVET et Luc LEGER

La Commission Communale des Impôts Directs «CCID »

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations

des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre, au 1^{er} janvier 2017, de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Cette commission est présidée par le Maire. Une liste de 32 personnes choisies parmi les différentes catégories de contribuables de la commune est proposée par le conseil municipal. L'administration fiscale en a retenu 16 (8 titulaires et 8 suppléants).

Titulaires : Laurent PIRAUD, Yves BLANCHARD, François ETOUBLEAU, Carole LECUYER, Guillaume ROLLAND, Carlos FOUCAULT, Jean-Michel LAMBOUR et Sylvie VERON

Suppléants : Stéphane VANHERSECKE, Maurice BOUTET, René CHIFFOLEAU, Françoise LEBRETON, Frédéric SUPIOT, Fabrice RONCIN, Éric GUILLET et Sonia LEGRIX

Ils représentent Villeneuve en Retz

En plus des commissions permanentes, les élus du Conseil Municipal sont également désignés dans certaines instances extérieures pour représenter Villeneuve en Retz.

Les Syndicats Intercommunaux

Ils sont utiles au bon fonctionnement de la vie quotidienne de la commune et à la préparation de son devenir. Des représentants de l'équipe municipale siègent au sein de ces différentes structures et représentent les intérêts des Villeretziens.

SYDELA

Le Syndicat Départemental d'Énergie de Loire-Atlantique est l'acteur public référent des énergies au service des collectivités locales.

Titulaires : Laurent PIRAUD et Yves BLANCHARD

Suppléants : Carlos FOUCAULT et Frédéric SUPIOT

SIVOM BOURGNEUF - LES MOUTIERS

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Bourgneuf - Les Moutiers a pour objet :

- La création, l'aménagement et la gestion du Port du Collet,
- L'étude, l'aménagement, la gestion, la maîtrise d'infrastructures et d'équipements créés dans l'intérêt des communes sur le secteur du Collet.

Titulaires : Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Laurent PIRAUD, Axel GAYRAUD et Ange SPANO

Suppléants : Jean-Philippe LE BRAS et Frédéric SUPIOT

SMBB

Le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf a pour compétences l'animation et la concertation dans les domaines de la gestion et

de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur la zone du bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

À ce titre, le SMBB assure l'animation

- du Comité de pilotage Natura 2000 et Ramsar sur les sites Natura « Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »

Titulaire : Stéphane ORY

Suppléant : Jean-Bernard FERRER

- de la Commission Locale de l'Eau Marais Breton – Baie de Bourgneuf

Titulaire : Martine PRAUD

SAH

Le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire a pour mission la gestion intégrée de la ressource en eau : préservation et reconquête de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et des cours d'eau.

Titulaire : Yves BLANCHARD

Suppléant : Laurent PIRAUD

ATLANTIC'EAU - LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Les commissions territoriales d'atlantic'eau ont un rôle de concertation, d'information et de relai opérationnel dans le domaine de la distribution de l'eau potable.

Délégués: Jean-Bernard FERRER et Laurent PIRAUD

Les autres Instances

ASSOCIATION DE L'EHPAD L'IMMACULÉE DE ST CYR

Titulaire : Marie-Agnès PICOT-TESSIER

CENTRE DE SOINS DE MACHECOUL

Titulaire : Nadine CANIVET

L'intercommunalité Pornic agglo Pays de Retz

Présentation

Pornic Agglo Pays de Retz est une communauté d'agglomération (terme juridique désignant plusieurs entités administratives et territoriales interconnectées et gérant leurs projets en commun). Elle se définit également par sa complémentarité et ses interactions – tourisme, économie, service agriculture – mais aussi par sa situation – proximité de Nantes et de Saint-Nazaire- et par sa qualité de vie, entre mer et campagne.

POLLENIZ

L'association POLLENIZ intervient sur l'ensemble de la région Pays de la Loire pour la protection sanitaire des végétaux et produits végétaux afin d'éviter des impacts économiques, environnementaux et de santé publique.

Titulaire : Stéphane ORY

Le territoire

La communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz regroupe les 15 communes suivantes : la Bernerie-en-Retz, Chaumes-en-Retz, Chauvé, Cheix-en-Retz, Les Moutiers en Retz, La Plaine-sur-Mer, Port-Saint-Père, Pornic, Préfaillies, Rouans, St-Hilaire-de-Chaléons, St-Michel-Chef-chef, Sainte-Pazanne, Villeneuve-en-Retz et Vue.

RÉPARTITION DES ÉLUS

Finances

Vice-Présidence : Frédéric SUPIOT

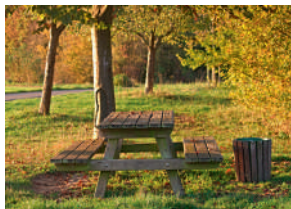


- Veille à la maîtrise du budget de la commune,
- Assure une gestion saine et organisée de la dépense publique,
- Construit le budget de la Commune en fonctionnement et en investissement, et en assure la cohérence et le suivi,
- Propose au Conseil Municipal la politique fiscale de la commune.

Membres : Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Michèle BONNAMY, Alain DURRENS, Carlos FOUCAULT, Robert JOUANNO, Laurent PIRAUD, Fabrice RONCIEN

Espaces verts

Vice-Présidence : Jean-Bernard FERRER



- Organise et supervise l'embellissement de la commune et l'entretien des espaces verts, en conduisant une réflexion sur l'aménagement à l'échelle des 3 bourgs,
- Veille au respect des normes environnementales,
- Coordonne la réflexion en vue de déterminer et mettre en œuvre des actions nécessaires à l'obtention du label « Villes et Villages fleuris ».

Membres : Yves BLANCHARD, Michèle BONNAMY, Luc LEGER, Stéphane ORY, Valérie PENNETIER, Sylvie PILLONS-LECOQ, Laurent PIRAUD, Frédéric SUPIOT

Urbanisme & assainissement

Vice-Présidence : Laurent PIRAUD



- Statue sur l'ensemble des autorisations d'urbanisme en fonction de l'avis du service instructeur,
- Supervise la rédaction, la mise à jour et l'application du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Villeneuve en Retz,
- Établit des programmes d'extension, d'entretien des réseaux d'assainissement, des eaux usées ou pluviales et de curage hors zone urbaine,
- Participe aux études et travaux de prévention des inondations marines ou terrestres, GEMAPI.

Certaines des missions se font en lien avec Pornic agglomération Pays de Retz, le SAH ou le Syndicat des marais.

Membres : Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Alain DURRENS, Carlos FOUCAULT, Carole LECUYER, Luc LEGER, Guylaine MAHE, Martine PRAUD, Michel THABARD



Membres du Conseil Municipal : Martine PRAUD, Valérie PENNETIER, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Robert JOUANNO et Nadine CANIVET
Membres extérieurs : Marie-Françoise BRONCHAIN, Maurice BOUTET, Nicole HUCBOURG, Françoise LEBRETON, Emilie ROULEAU, et un membre en cours de désignation.

Affaires scolaires, enfance, jeunesse

Vice-Présidence : Isabelle CALARD



- Gère les relations avec les écoles, participe aux conseils d'école des écoles publiques et co construit les projets d'investissement avec les directeurs d'école,
- Coordonne la restauration scolaire en organisant le comité technique et le comité consultatif de restauration scolaire,
- Travaille en relation avec PAPR pour assurer la continuité de service entre la commune et les compétences PAPR : enfance, jeunesse et transports scolaires,
- Est le correspondant de la commune pour l'animation sportive départementale.

Membres : Jean-Bernard FERRER, Xavier LE LAY, Carole LECUYER, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Sylvie PILLONS-LECOQ, Nancy PINEAU, Laurent PIRAUD

Les maires référents



Jean-Bernard FERRER

- Espaces verts
- CCAS
- Affaires scolaires, enfance, jeunesse
- Culture, patrimoine & PMR
- Délégation citoyenneté, démocratie locale & lien social

Finances

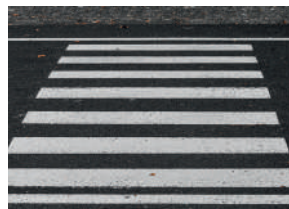
Bâtiments & voirie



- Bâtiments & voirie
- Développement économique
- Vie associative & sport

Bâtiments & voirie

Vice-Présidence : Yves BLANCHARD



- Liste les besoins sans se limiter dans le nombre,
- Définit les projets en collaboration avec le personnel communal, les habitants de Villeneuve en Retz (aménagement routier et urbain), les utilisateurs, les associations (bâtiments),
- Étudie les projets avec l'aide de bureaux d'études et des services des collectivités (agglomération, syndicats),
- Priorise les dossiers.

Membres : Jean-Bernard FERRER, Alain DURRENS, Jean-Philippe LE BRAS, Xavier LE LAY, Stéphane ORY, Nancy PINEAU, Laurent PIRAUD, Ange SPANO, Michel THABARD

Le Centre Communal d'Action Sociale « CCAS »

Président de droit : Jean-Bernard FERRER / Vice-présidente : Sandra MATHIAS

- Établissement public communal, le CCAS intervenant principalement dans l'animation et l'aide des activités sociales.
- **Missions du CCAS :** la principale mission du CCAS est la gestion des affaires sociales, c'est-à-dire les actions de prévention et de développement social dans la commune (lutte contre l'exclusion, prévention et animation pour personnes âgées, soutien au logement, soutien aux personnes et familles en difficulté ou en situation de handicap)
- **Fonctionnement du CCAS :** le CCAS de la commune est géré par un conseil d'administration, composé du maire, qui en est le président de droit, de 6 membres élus par le conseil municipal, et de 6 membres représentant des associations à but social nommés par le Maire.

US PAR COMMISSION

Développement économique & tourisme

Vice-Présidence : Fabrice RONCIN



Membres : Jean-Bernard FERRER, Michèle BONNAMY, Carlos FOUCAULT, Delphine HOUAS, Robert JOUANNO, Jean-Philippe LE BRAS, Sandra MATHIAS, Laurent PIRAUD, Ange SPANO, Hervé YDE

- Participe au développement de l'attractivité du territoire,
- Soutient le développement du commerce et de l'artisanat local, en proposant des actions d'aménagement des centres-bourgs,
- Soutient le maintien et la création d'emplois par le développement d'actions en accord avec les associations de commerçants et d'artisans et les agriculteurs, producteurs et éleveurs,
- Promeut les chemins de randonnées et développe l'offre éco-touristique en lien notamment avec le Marais et le proche littoral.

En lien avec Pornic Agglo Pays de Retz

Communication

Vice-Présidence : Patricia JOSSO



Jean-Bernard FERRER, Xavier LE LAY, Carole LECUYER, Valérie PENNETIER, Laurent PIRAUD, Ange SPANO

- Définit et met en œuvre la politique de communication interne et externe de la commune, visant à informer la population sur tous les sujets concernant la vie municipale, associative, économique, culturelle et sportive de Villeneuve en Retz,
- Coordonne sa mise en œuvre par :
 - la conception du bulletin municipal "Les Echos de Villeneuve",
 - la mise à jour des informations du site internet en cohérence avec les autres moyens de communication mis en place et à venir.

Culture, patrimoine & PMR

Vice-Présidence : Ange SPANO



Jean-Bernard FERRER, Michèle BONNAMY, Isabelle CALARD, Robert JOUANNO, Luc LEGER, Guylaine MAHE, Sandra MATHIAS, Fabrice RONCIN

- Étudie, propose et met en place des actions ou des projets à caractère culturel, en étroite collaboration avec la communauté d'agglomération,
- Est en relation permanente avec les responsables des différentes associations communales qui œuvrent dans le domaine culturel,
- Veille à la cohérence des constats dressés à l'échelle de la commune concernant l'accessibilité des bâtiments existants, de la voirie, des espaces publics et des transports.

ents par commission

Yves BLANCHARD



Laurent PIRAUD

Urbanisme & assainissement

Communication

Agriculture & environnement

Urbanisme & assainissement

Espaces verts

Agriculture & environnement

Vice-Présidence : Stéphane ORY



Membres : Jean-Bernard FERRER, Axel GAYRAUD, Patricia JOSSO, Jean-Philippe LE BRAS, Guylaine MAHE, Laurent PIRAUD, Martine PRAUD, Michel THABARD

- Réfléchit à l'entretien des chemins,
- Assure la promotion du marais Breton et de la Baie de Bourgneuf,
- Coordonne les actions de régulation des populations de nuisibles et de destruction des plantes invasives, des nids de frelons asiatiques et de piégeage des chenilles processionnaires,
- Conduit des réflexions sur l'amélioration des déplacements dans notre campagne et notre marais,
- Coordonne les actions de balisage et d'information des promeneurs sur les règles à adopter dans le marais,
- Met en place des actions destinées à la découverte de notre tissu rural.

Vie associative & sports

Vice-Présidence : Nancy PINEAU



Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Luc LEGER, Sandra MATHIAS, Stéphane ORY, Valérie PENNETIER, Marie-Agnès PICOT-TESSIER

- Construit la politique associative de la commune et réfléchit à son évolution en terme de fonctionnement et d'équipement,
- Gère les plannings d'utilisation des salles municipales et leur entretien,
- Est à l'écoute des associations et répond à leurs demandes,
- Aide et soutient financièrement les associations (établit des critères de subventions et étudie les demandes de subventions),
- Organise le forum des associations.

Délégation citoyenneté, démocratie locale & lien social

Conseiller délégué : Xavier LE LAY

- Favorise la qualité et la continuité de la relation citoyenne aux services publics locaux et aux élus,
- Détermine l'opportunité de mettre en place une démarche participative en amont des projets,
- Entretient un dialogue permanent avec les citoyens,
- Promeut la citoyenneté au quotidien,
- Vient en aide aux commissions sur des sujets transverses,
- Définit, en collaboration avec le chargé de communication de la municipalité, les publications à paraître sur les réseaux sociaux.



Les compétences

Avant tout, ce sont les communes qui portent les compétences territoriales. La Communauté de Communes n'intervient que sur les domaines transférés par ses communes membres. Les champs d'intervention au quotidien de la Communauté de Communes PAPP sont :

- Culture-Sport,
- Assainissement-Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Mutualisation et ressources humaines,
- Environnement et développement durable,
- Développement économique,
- Emploi et tourisme,
- Finances, transports et mobilités,
- Services à la famille,
- Solidarité et aménagement du territoire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire se réunit pour débattre et voter les projets communautaires, selon un ordre du jour. Il est également chargé d'examiner et de voter le budget communautaire chaque année. Trois élus représentent Villeneuve en Retz au Conseil Communautaire : Jean-Bernard FERRER, Isabelle CALARD et Hervé YDE.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau de la Communauté de Communes est un organe

expressément prévu par les textes. Sa mission, plus générale que celle des commissions, est de préparer l'ensemble des dossiers, et plus précisément les délibérations qui seront soumises au Conseil Communautaire.

À ce titre, il a un rôle de concertation préalable très important et garantit la cohésion de la Communauté de Communes par les débats qui ont lieu en son sein.

Deux élus représentent Villeneuve en Retz au Bureau Communautaire : Jean-Bernard FERRER et Isabelle CALARD.

LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES OBLIGATOIRES

La Commission Intercommunale des Impôts Directs « CIID »

Titulaire : Jean-Bernard FERRER

Suppléant : Xavier LE LAY

La Commission d'appel d'offres « CAO »







Suppléant : Jean-Bernard FERRER

LES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES THÉMATIQUES

Il y a 9 commissions consultatives et thématiques.

Chaque dossier, projet ou question, est confié à l'une des 9 commissions animées par l'un des 9 vice-présidents du bureau.

Elle leur permet d'avoir une vision entière et précise des affaires, d'impulser le travail des agents de la communauté d'agglomération, dont chacun est, par famille de compétences, le responsable.

	Finances, grands projets, prospective et mutualisation	Développement économique, emploi et tourisme	Cycle de l'eau, littoral, marais	Aménagement du territoire	Gestion des déchets	Petite enfance, enfance et jeunesse	Mobilité	Solidarité, santé et prévention	Culture, Sport
									
Rôles	Finances Mutualisation Prospective Grands projets	Gestion des zones et immobiliers d'entreprises Tourisme Commerce Emploi	Qualité de l'eau Assainissement collectif Assainissement non collectif Secours et incendie GEMAPI Eau pluviale Défense de côte Nautisme	Urbanisme Affaires foncières Agriculture Milieux naturels Habitat	Collecte Traitement Tri sélectif Déchèteries	Petite enfance Enfance Jeunesse	Transports collectifs Mobilité active Randonnée Transports scolaires	CLIC gérontologique Point d'accès au droit CISPD* Contrat local de santé - Inclusion numérique Politique sociale du logement	Sémaphore Amphithéâtre Maison de l'Histoire Piscine communautaires Voile scolaire Éveil musical, etc.
Présidé(e) par	Bernard MORILLEAU Maire de Sainte-Pazanne	Pascale BRIAND Maire des Moutiers-en-Retz	Claude CAUDAL Maire de Préfailles	Séverine MARCHAND Maire de La Plaine-sur-Mer	Jacky DROUET Maire de Chaumes-en-Retz	Nadège PLACÉ Maire de Vue	Gaëtan LÉAUTÉ Maire de Port-Saint-Père	Pierre MARTIN Maire de Chauvé	Jacques PRIEUR Maire de La Bernerie-en-Retz
Élus de Villeneuve	Michèle BONNAMY Frédéric SUPIOT	Sandra MATHIAS Fabrice RONCIN	Yves BLANCHARD Laurent PIRAUD	Stéphane ORY Laurent PIRAUD	Patricia JOSSO Martine PRAUD	Isabelle CALARD Marie-Agnès PICOT-TESSIER	Isabelle CALARD (1) Ange SPANO (2) Xavier LE LAY (3) Delphine HOUAS (4)	Jean-Bernard FERRER : responsable du CISPD Sandra MATHIAS Valérie PENNETIER	Nancy PINEAU Ange SPANO

(1) – Transports scolaires / Transport à la demande : Isabelle CALARD (2) – Randonnée : Ange SPANO (3) – Plan mobilité : Xavier LE LAY (4) – La navette estivale : Delphine HOUAS

* Le CISPD « Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ». Pour plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique "Brèves des conseils", Conseil municipal du 22 septembre 2020.

Moulin de l'Arzelier : début d'une longue rénovation

En cette fin d'année et après une longue période d'immobilité due aux conditions sanitaires, le Moulin de l'Arzelier peut à nouveau faire parler de lui.

Les travaux de rénovation ont débuté le mercredi 16 septembre. Ce jour-là, l'entreprise Croix, à l'aide d'une grande grue, a déposé au sol la coiffe conique avec l'arbre moteur ainsi que la crémaillère sur sa « carrée ». Une couverture provisoire, protectrice contre les intempéries, sera posée au plus vite afin de pouvoir continuer les travaux à l'intérieur dans de bonnes conditions. Il s'agira alors tout d'abord de consolider les poutres dont certaines extrémités sont abîmées par un siècle et demi d'humidité. La société Renofors, qui est chargée de ce travail,

dispose d'une technique permettant de redonner vie et solidité aux poutres sans les extraire de leur emplacement, ce qui est un point fondamental dans la rénovation : il n'y a pas besoin de casser les parois pour sortir les poutres et en remettre des neuves. Cela permet de garder intacte l'âme du moulin.

Côté animations, l'accueil du public s'est limité au dimanche 20 septembre, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine. L'Association des Amis du Moulin de l'Arzelier a pu tenir son Assemblée Générale le 16 octobre.

Il faut espérer que les travaux programmés suivront leur cours et que 2021 verra à nouveau le moulin accueillir ses visiteurs.



Le théâtre de Villeneuve en Retz à la recherche de son nom

Du 5 janvier au 4 février 2021

Vous êtes nombreux à l'avoir remarqué : notre théâtre, récemment restauré, est toujours anonyme. Pour remédier à cette situation, la municipalité de Villeneuve en Retz souhaite associer l'ensemble des Villereziens au choix du nom de cet équipement flambant neuf. Une consultation publique sera donc lancée du 5 janvier au 4 février 2021. Tous les habitants de la commune qui le souhaitent auront la possibilité de déposer un bulletin dans les boîtes à idées situées dans les lieux suivants :

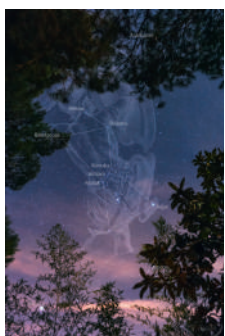
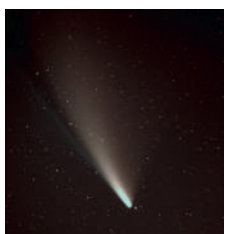
Fleurs d'Embruns, Nadine Fleurs et Gaec des 4 Saisons (*),
Boulangeries « Le Fournil de Fresnay » et « Les Salines »,
Cafés « Le Marais », « Le Sympathique » et « Au rendez-vous des chasseurs » (*),
Bibliothèques de Bourgneuf et de Fresnay,
Les 2 mairies de Villeneuve en Retz.
Les enfants comme les plus grands pourront eux aussi participer :

Dans chaque classe des 5 écoles, sera mise à disposition une fiche sur laquelle les élèves pourront donner leurs idées.

L'ensemble des propositions recueillies sera examiné lors d'une commission et 5 noms seront retenus. Ces 5 noms seront présentés sur le site de Villeneuve et les réseaux sociaux afin que la population choisisse le meilleur par vote anonyme. Le résultat final paraîtra lors du bulletin municipal suivant, avec le nom du gagnant qui remportera 4 places de spectacle.

Alors, quel que soit le thème de votre choix : originalité, créativité, histoire de France ou de la commune, etc... rendez-vous à l'école, à la bibliothèque ou dans les commerces pour faire vos propositions.

(* sous réserve de la levée des restrictions sanitaires et de l'ouverture de ces commerces.



Observation du ciel Hiver – printemps 2021

Le ciel d'hiver est moins riche que celui de l'été. Toutefois, la constellation d'Orion est l'objet stellaire le plus impressionnant de la saison. Son grand nuage de gaz est facilement détectable à l'œil nu, accompagné des trois étoiles alignées du Baudrier, les trois rois, et aussi avec Bételgeuse, Bellatrix, Rigel et Saiph forment un vaste parallélogramme dans le ciel. Le grand nuage de gaz (M 42) est le siège d'une véritable nurserie d'étoiles. À contrario Bételgeuse est une étoile géante rouge en fin de vie située à 400 années-lumière de nous (une année lumière = 10 000 milliards de Kms). Elle a peut-être déjà explosé en super nova, mais nous n'avons pas encore perçu ce changement.

Parmi les beaux amas d'étoiles du moment, il y a les Pléiades, véritable écrin d'étoiles bleues à découvrir aux jumelles.

21 janvier à l'aube, à droite du croissant de lune, Mars la rouge côtoie sa rivale Antarès, étoile rouge en fin de vie du Scorpion.

28 janvier, Vénus éclatante de lumière côtoie un fin croissant de lune en début de soirée.

En février, Sirius dans le Grand Chien, avec son éclat incandescent suit de près Orion. À l'opposé de Sirius par rapport à Orion, Aldébaran trône dans le Taureau dans l'amas des Hyades et pointe aussi vers les Pléiades. Côté ouest, il est encore temps d'admirer le carré de Pégase et la galaxie d'Andromède, bien visible aux jumelles. À l'est arrive Régulus dans le Lion qui fait la jonction avec le ciel du printemps.

Les 19 et 20 février, à l'aube, Saturne, Jupiter et la Lune sont presque alignés dans le ciel.

En Mars, nuit après nuit, les figures du ciel d'hiver migrent inexorablement vers l'ouest et laissent la place aux constellations du Bouvier avec Arcturus, au Cancer avec son bel amas, puis au Lion avec Régulus.

Le 4 mars, à l'aube on trouve le trio Saturne-Jupiter-Mars sur l'horizon sud-est.

Affaires scolaires, enfance, jeunesse

L'heure de la rentrée a sonné, l'occasion de faire un point de situation sur les écoles de notre commune.

Tout d'abord, permettez-nous de commencer par un message destiné aux équipes pédagogiques des écoles. Nous souhaitons remercier et apporter notre soutien à l'ensemble de ces équipes qui œuvrent au quotidien auprès des enfants pour leur assurer un accueil et des enseignements de qualité dans un contexte sanitaire particulièrement difficile et éprouvant. Depuis mai dernier, celles-ci ont su faire face à de nombreux changements inhérents à l'épidémie de la covid-19 et ont su s'adapter sans cesse aux évolutions des conditions d'accueil et d'enseignement virtuel et présentiel, avec rapidité et agilité. Bravo et merci pour votre engagement de chaque jour.

La commune de Villeneuve en Retz compte 5 écoles primaires :

« 2 écoles publiques »

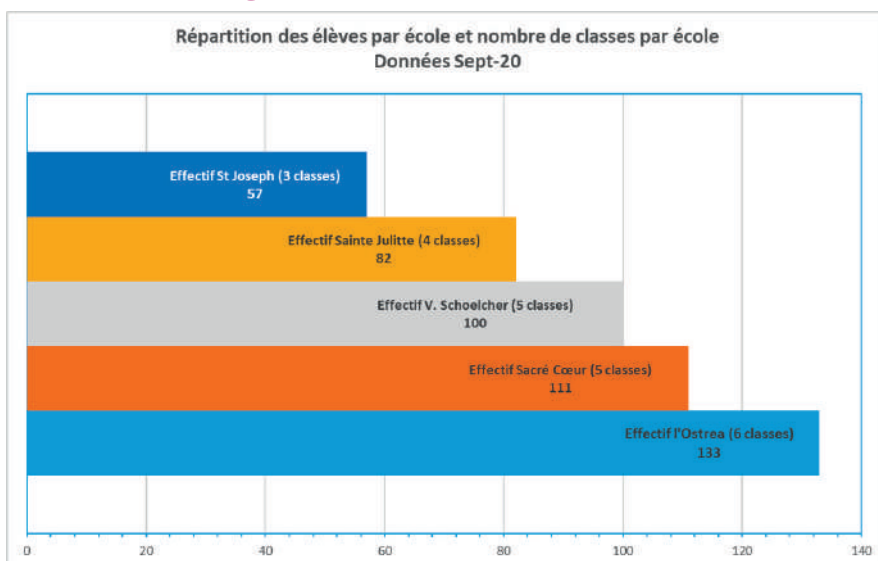
- l'école L'Ostréa à Bourgneuf
- l'école Victor Schœlcher à Fresnay

« 3 écoles privées »

- l'école Sacré Cœur à Bourgneuf,
- l'école Sainte Julitte à Saint Cyr
- l'école Saint Joseph à Fresnay.

Depuis la fusion des deux communes historiques, il a été procédé au découpage du territoire communal en deux parties, de sorte à définir l'école publique à laquelle les enfants de chaque secteur sont rattachés, en fonction de leur lieu de résidence ; c'est ce que l'on appelle la sectorisation.

Ce principe de sectorisation s'applique uniquement aux écoles publiques.



Il est toutefois possible de demander dérogation pour inscrire l'enfant dans l'autre école publique de la commune ou dans des écoles publiques d'autres communes. Ces demandes sont examinées par le maire et l'adjoint aux affaires scolaires en tenant compte des justificatifs fournis par les familles, et également de l'intérêt et du bien-être de l'enfant.

À la rentrée de septembre 2020, 483 élèves sont scolarisés dans les 5 écoles de Villeneuve, 48% dans les 2 écoles publiques et 52% dans les 3 écoles privées.

Quant au nombre de classes dans les écoles publiques et privées, il est décidé lors des CDEN (Conseils Départementaux de l'Éducation Nationale) et CTSD (Comités Techniques Spéciaux Départementaux).

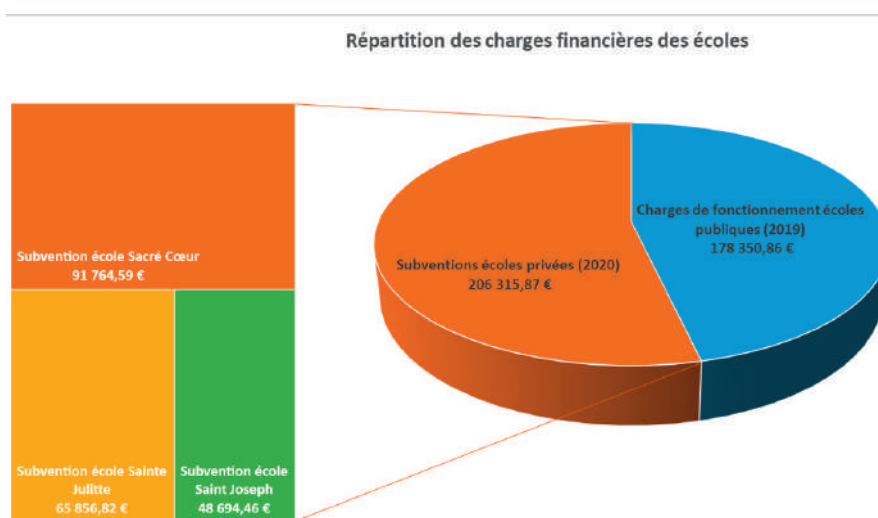
Après les effectifs, parlons finances !

La commune de Villeneuve en Retz a la charge de financer l'intégralité des dépenses de fonctionnement et d'investissement des écoles publiques.

Les dépenses de fonctionnement des écoles publiques sont examinées chaque année en conseil municipal et font l'objet d'une délibération. Le coût d'un élève de l'école publique est déterminé pour chaque catégorie d'élève ; élève de maternelle et élève de primaire. À titre d'exemple, pour 2019, le coût d'un élève de maternelle a été déterminé à 1394,06 euros, celui d'un élève de primaire à 359,92 euros.

D'autre part, la collectivité participe au financement du fonctionnement des écoles privées, par l'attribution d'une subvention dite « subvention au titre du contrat d'association ». Cette subvention est calculée sur la base du coût d'un élève de l'école publique et s'inscrit dans le cadre d'une convention signée avec chaque OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique).

Les montants des subventions à verser aux écoles privées sont déterminés à partir des effectifs des écoles privées, à chaque rentrée.



Le montant de la subvention de l'année N est calculé ainsi :

(Nombre d'élèves de maternelle résidant sur la commune à la rentrée N × coût d'un élève de maternelle de l'école publique de l'année précédente)

+ (Nombre d'élèves de primaire résidant sur la commune à la rentrée N × coût d'un élève de primaire de l'école publique de l'année précédente)

La subvention culturelle est attribuée à toutes les écoles, publiques et privées, sur la base du nombre d'élèves de chaque école et spécifiquement dédiée à l'aide au financement des actions culturelles organisées par les écoles. Cette subvention est travaillée en commission Vie associative. Comme toutes les subventions, elle est soumise au vote lors de conseils municipaux. En 2020, celle-ci a été votée lors du conseil municipal de février 2020, un montant de 33 euros par enfant avait été attribué pour l'année 2020.

Enfin, chaque année depuis 2016, une enveloppe est spécifiquement dédiée à l'acquisition d'outils numériques pour les écoles publiques : Vidéoprojecteurs interactifs (VPI), classes mobiles, Environnement Numérique de Travail (ENT – e-primo). Ces outils ont facilité la mise en place de l'enseignement distanciel, lors du premier confinement du printemps 2020. Comme tout projet d'investissement, le plan numérique est proposé en commission finances et validé dans le cadre du vote du budget principal, en conseil municipal. Les enveloppes des

écoles L'Ostréa et Victor Schoelcher sont déterminées en fonction du nombre d'élèves de chacune d'elles. Depuis 2016, le montant attribué est de 30 euros par enfant.

Et, pour les écoles privées, une subvention dite numérique est octroyée spécifiquement pour aider les écoles privées à s'équiper ou moderniser leurs outils numériques. Les écoles privées sont subventionnées à hauteur de 15 euros par enfant, dans la limite de 50% du montant de l'investissement, l'objectif étant d'aider les écoles privées sans se substituer à leurs obligations en matière d'investissement.

Au total, ce ne sont pas moins de 410.000 euros, soit environ 10 % du budget principal, qui sont dédiés au financement des écoles publiques et privées de notre commune.

Chantier Jeunes 2020

Secteur Villeneuve – Les Moutiers – La Bernerie

Le Chantier Jeunes, organisé par le pôle jeunesse de Pornic Agglo, s'est déroulé du 18 au 21 Août 2020 à la maison des jeunes du secteur Villeneuve-Les Moutiers-la Bernerie sur le site de St Cyr, rue des sports.

Qu'est-ce qu'un chantier Jeunes ?

Le Chantier Jeunes est un projet citoyen construit avec les idées des jeunes et en concertation avec les élus locaux. Il a pour objectif d'accompagner les jeunes de 14 à 17 ans à bâtir un projet local pour découvrir, améliorer et/ou restaurer le territoire, leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences, de l'autonomie et des responsabilités et de favoriser le lien social entre les jeunes, les encadrants et les intervenants. Cette année les idées retenues ont été les suivantes :

- Construction d'un abri type « aubette » à proximité du city parc dans le bourg de St Cyr en Retz.
- Réhabilitation de bancs de la commune (ponçage, peinture, changement de lames en bois).
- Fabrication de barrières en bois pour habiller les espaces des conteneurs à poubelle dans les villages de la commune.



Nouveauté 2020 mise en place d'un livret de compétences pour chaque jeune.

En effet, cette année, un livret de compétence a été remis à chaque jeune le premier jour du chantier afin qu'ils puissent apprendre à se connaître (points forts, difficultés) et noter chaque jour les savoir-faire qu'ils ont pu acquérir et la posture au sein d'un groupe. Ce livret est un outil qui leur permettra à l'avenir de construire leurs CV et lettres de motivation.

Une équipe variée et complémentaire :

Durant ces 4 jours de Chantier Jeunes, les jeunes ont été encadrés par la coordinatrice référente du projet : Florence BERTHELOT, un animateur du pôle jeunesse : François VRIGNAUD et 2 bénévoles du secteur Villeneuve-les Moutiers-La Bernerie : M.Claude FERRE de Fresnay-en-Retz et M.Gérard Thabard des Moutiers-en-Retz. Ils ont également pu compter sur le soutien sans faille des services techniques de la commune de Villeneuve en Retz.

À l'issue de cette semaine de Chantier Jeunes, une inauguration en petit comité et dans le respect des conditions sanitaires actuelles, s'est déroulée Vendredi 21 Août à 18h au city parc de St Cyr afin de valoriser le travail réalisé par les jeunes et les bénévoles. Ces derniers ont d'ailleurs été particulièrement remerciés par les jeunes et l'équipe encadrante pour leur temps investi pour ce projet citoyen et pour la pédagogie apportée durant tout le chantier auprès des jeunes. Le partage de savoirs a été la clé de ce chantier !



École l'Ostréa

Dans un contexte particulier, marqué par la crise sanitaire que nous traversons, la rentrée scolaire a eu lieu Mardi 1er septembre 2020 à l'école publique l'Ostréa.

Ce fut un réel plaisir pour l'ensemble de l'équipe pédagogique que de voir les enfants, heureux de prendre le chemin de l'école et de retrouver leurs camarades, leur enseignante et ATSEM.

L'école accueille 133 élèves, et retrouve 2 classes de maternelle, avec l'arrivée d'une nouvelle enseignante : Cloé MICHALOWSKI, qui assure la décharge de direction de Mme Binet le jeudi et 1 mercredi sur 2.

■ L'école compte 6 classes : TPS/PS/MS – MS/GS – CP/CE1 – CE2 – CM1 – CM2.

■ L'équipe pédagogique se compose de : Martine BINET, Directrice - Cloé MICHALOWSKI, Béatrice METAY, Sylvie BIL-LON SUREL, Céline MALIGORNE, Nadège MEROUR et Céline PAILLART, les Enseignantes – Gaëlle MESLARD et Véronique BRUNETEAU : ATSEM – Noëlla ROIRAND, Solène MABILEAU, Enseignantes spécialisées et Marina BERNARD, Psychologue scolaire du Réseau d'aides Spécialisées complètent l'équipe péda-

gogique et enfin, Réka IPACS, AESH qui accompagne un élève en situation de handicap. L'école permet à nos enfants de comprendre le monde actuel, de les aider à développer leurs connaissances du monde qui les entoure et de ceux qui le composent. Pour nos enfants, l'école est la porte d'entrée sur leur avenir et leur permet de devenir responsables, curieux et respectueux des autres.

Parmi les projets de cette année, le projet phare est la mise en place d'un Espace Numérique de Travail, via l'outil e-primio, incluant de nombreuses fonctionnalités (cahier de texte, cahier multimédia, messagerie...) qui mettent en réseau l'école, les familles, la collectivité, et soutiennent le travail de l'élève et des enseignants avec un usage responsable du numérique.

L'équipe enseignante vous souhaite une très belle année scolaire, remplie de réussites et de découvertes.



Amicale Laïque de l'école l'Ostréa

L'Amicale Laïque de l'école Ostréa organise des actions tout au long de l'année scolaire. L'argent récolté est destiné à soutenir les projets de l'équipe enseignante : sorties, spectacles, intervention de professionnels auprès des élèves de l'école... L'année dernière, l'Amicale a ainsi financé le spectacle « Lucine et Malo » pour les enfants de maternelle, un spectacle musical des JMF pour les plus grands ainsi que l'intervention d'une comédienne au sein de l'école. Plusieurs ventes auront lieu tout au long de cette année scolaire : jus de pommes et de raisin, chocolats en décembre,

torchons personnalisés par les élèves... L'Amicale investira ainsi dans des jeux de cour et organisera un goûter de Noël, pour le plus grand plaisir des enfants !

La fête de l'école aura lieu le samedi 19 juin 2021.

Toutes les bonnes volontés, parents ou grands-parents, sont appréciées. Vous pouvez vous faire connaître en nous écrivant :

amicaleostrea@hotmail.fr.



École Victor Schoelcher

Pour s'inscrire :

L'école publique Victor Schoelcher, 5 classes, accueille les enfants de la toute petite section au CM2.

Horaires :

■ Lundi mardi jeudi : 8h45-12h15/13h45-15h30 (15h05 le vendredi)

■ Mercredi 8h45-12h10

■ TAP dès la fin de la classe jusqu'à 16h30

■ Périscolaire jusqu'à 19h et à partir de 7h le matin.

Pour toute inscription ou renseignement, prendre contact auprès de la directrice Hélène Sigogne. (Jour de décharge le jeudi)

Si vous avez un enfant né en 2018 ou 2019, vous pouvez dès à présent contacter l'école.

Les projets de l'année :

Stoppé l'an dernier à cause du confinement, nous reprenons cette année notre projet sur la DANSE avec un chorégraphe professionnel.

De nombreuses sorties et interventions sont organisées :

■ Cinécole à Pornic

■ Concerts éducatifs

■ Intervention d'un musicien professionnel dans le cadre de « musique et danse » du CP au CM2

■ Permis piéton pour les CE2

■ Sécurité routière pour les CM2

■ Permis internet pour les CM2

■ Pompiers CE1 CE2

■ Voile et char à voile pour les CM1 CM2

■ Piscine de la GS au CM2 (Ste Pazanne)

■ Sorties culturelles à Nantes

Et bien d'autres manifestations qui sont en cours d'organisation.

AGENDA

Samedi 19 juin après-midi : fête d'école

CONTACT

02.40.21.47.19 / ce.0440545d@ac-nantes.fr



Leslie Echarhour

Amicale Laïque de l'école Victor Schoelcher

L'Amicale Laïque de l'école publique Victor Schoelcher s'est de nouveau réunie en septembre à l'occasion de l'Assemblée Générale afin d'élire un nouveau bureau pour cette année scolaire 2020/2021. Ainsi, Leslie Echarhour reprend la présidence de l'association et permet

à celle-ci de continuer d'exister pour soutenir les projets de l'école. Au regard du contexte sanitaire actuel, l'amicale ne pourra pas organiser son traditionnel vide grenier, mais l'association compte bien inventer et réinventer ses projets et manifestations afin de soutenir l'école dans le financement d'outils pédagogiques et l'organisation du voyage scolaire des CM1/CM2.

École Sainte Julitte

Après une fin d'année troublante et déconcertante pour tous, marquée par la crise sanitaire, les élèves de Sainte Julitte ont repris avec joie et soulagement le chemin de l'école !

L'établissement accueille cette année 82 élèves répartis en 4 classes : 22 PS/MS/GS avec Élisabeth BOUGIE et Annie CHARPENTIER (Asem), 18 CP/CE1 avec Fabienne CLAVIER, 18 CE1/CE2 avec Marie DENIS, qui assure également la mission de chef d'établissement, 24 CM1/CM2 avec Anne-Laure TEMPLIER. Deux classes de l'école ont fait « peau neuve » grâce à la mobilisation exceptionnelle des parents qui ont donné de leur temps cet été. C'est avec plaisir et émerveillement que les élèves ont fait leur rentrée dans des classes rénovées !

Quelques projets notables marqueront cette année. L'école travaillera sur le thème de l'Europe à travers la littérature, l'histoire, la géographie, le langage, les arts visuels, etc. Avant chaque vacance, les élèves présenteront leurs projets sous format numérique en lien avec le thème d'année. La classe des CM suivra l'itinéraire de quelques skippers pendant le Vendée Globe (découverte des voiliers, des conditions de voyage du skipper, repérage sur une carte, etc...). La classe de CE abordera, en outre, l'Angleterre à travers la lecture du célèbre roman « Harry Potter à l'école des sorciers ». Les maternelles étudieront prioritairement la France et sa capitale Paris. L'établissement organise également un partenariat entre la classe des maternelles et celle des CM, des échanges d'élèves ou d'enseignants, et la mise en place des parcours citoyens et parcours artistiques.

Les enseignantes, l'APEL et l'OGEC aborderont très prochainement la question du temps fort de Noël afin de trouver une organisation alliant convivialité et partage et assurant respect des consignes sanitaires. Différentes sorties sont au programme cette année : voile et char à voile pour les CM, sensibilisation à l'écologie à travers différentes animations (animations tri et déchets, visite de la maison du tri, animation jardin, etc.), rencontres sportives inter-écoles, participation à une course à pieds au profit d'ELA

(participation interne à l'école en raison du protocole sanitaire), participation de tous les élèves au JM France, intervention de l'agence Musique et Danse en Loire Atlantique, etc.

L'OGEC de l'école a le plaisir d'accueillir cette année de nouveaux parents et profite de ce renouveau pour réorganiser le bureau afin de faciliter le travail de chacun et impliquer chaque membre dans le fonctionnement de l'école. Une réunion se tient tous les mois afin de mettre en place des projets en faveur de l'établissement avec la collaboration de l'APEL. Pendant les vacances d'été, l'OGEC a organisé des travaux de rafraîchissement dans deux classes avec l'aide des parents. Deux cabanons en bois, dont une partie a été financée par le festival Saint Cyrien, seront installés prochainement dans les deux cours de l'école. Toujours dans la bonne humeur, l'OGEC souhaite poursuivre sur cette lancée ; penser, réfléchir à de nouveaux projets pour le bien-être des enfants, des enseignantes, et du personnel de l'école ! De nombreuses manifestations prévues par l'APEL ont été malheureusement annulées en raison de la COVID-19 mais l'association continue de proposer des ventes (jus de pommes, chocolats, et autres gourmandises) au profit de l'école et dans l'espoir de pouvoir financer très prochainement un voyage scolaire !

Utile : Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès de la directrice de l'école, Mme DENIS, qui vous recevra en RDV pour vous présenter l'école, le projet d'établissement, les pédagogies utilisées et répondre à vos questions.

L'équipe enseignante, le personnel de l'école, l'OGEC et l'APEL souhaitent une très belle année aux enfants !



RENSEIGNEMENTS

ec.bourgneuf.st-cyr@ec44.fr ou au 02 40 21 49 16
<https://st-cyr-ste-julitte.fr>

École Saint Joseph

Pour s'inscrire : À tout moment de l'année, Mme Hervouet se tient à la disposition des parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) dans l'école. N'hésitez pas à la contacter. Lors d'un rendez-vous, elle vous fera visiter l'école, vous présentera le projet pédagogique et répondra à toutes vos interrogations.

Les effectifs : En cette rentrée 2020, l'école compte 57 élèves répartis dans 3 classes :

■ TPS/PS/MS/GS : 24 élèves : enseignante Mme Postal secondée par L'ASEM, Mme Gauthier

■ CP/CE1 : 16 élèves : enseignante Mme Favreau

■ CE2/CM1/CM2 : 17 élèves : enseignante Mme Hervouet

Les associations : Les membres des associations de l'école menés par M. Gaëtan Mariot (A.P.E.L.) et M. Benoît Gosse (O.G.E.C.) continuent de se mobiliser en menant des réflexions et des actions pour faire face à cette crise sanitaire et trouver des alternatives aux annulations éventuelles des manifestations (comme les commandes des madeleines Bijou, la mise en place de tombola...).

Les projets de l'année :

■ Projet pédagogique dernier volet des 3 années avec pour thème : « jouons avec les mots ».

■ Classe découverte : séjour d'une semaine à La Bourboule en juin pour la classe des CE2/CM1/CM2.

■ Activités nautiques : 8 séances d'initiation à la voile au club nautique de La Bernerie pour les CE2/CM1/CM2.

■ Cinéma : pour tous les élèves, en partenariat avec le cinéma de Pornic.

■ Chant : Intervention de Musique et Danse de Loire-Atlantique pour les élèves du CP au CM2.

■ Natation : 10 séances à l'espace aquatique de Pornic pour les élèves du CP au CM2.

■ Journées sportives : pour tous les élèves, avec les 2 autres écoles privées de Villeneuve en Retz.

■ Gendarmerie : Intervention : permis piéton pour les élèves de CE et prévention numérique pour les élèves de CM.

■ Liaison collège Saint Joseph : Une journée découverte du collège pour les CM2 et participation à une journée « passerelle » avec des élèves de 6e pour une course d'orientation alliant l'EPS et l'anglais au Parc de La Boulogne à Saint Philbert.

N'hésitez pas à venir participer aux différents événements organisés par l'école pour partager un moment agréable et convivial... (sous réserve de l'évolution des mesures sanitaires).



AGENDA

Marché de Noël

Vendredi 4 décembre 2020

Soirée repas

Samedi 13 février 2021

Matinée travaux

Samedi 27 mars 2021

Rallye Vélo/Rando

Dimanche 9 mai 2021

Collecte de textiles

Vendredi 21 mai 2021

Dépôt possible durant la semaine précédente et jusqu'au matin 8h30.

Fête du projet

Vendredi 28 mai 2021

Fresnaysies (kermesse) Dimanche 20 juin 2021

RENSEIGNEMENTS

ec.fresnay.st-joseph@ec44.fr ou au 02 40 21 45 31
ecole-stjoseph-fresnay.fr

École Sacré Cœur



Pour s'inscrire : La directrice, Mme Rocton, se tient à la disposition des parents désirant inscrire leur(s) enfant(s). Une rentrée en cours d'année peut être envisagée. Des rendez-vous sont possibles le vendredi dans la journée et tous les soirs après la classe.

La vie de l'école :

Nous avons débuté cette nouvelle année scolaire avec l'élection de nos délégués. Celle-ci s'est déroulée le vendredi 2 octobre. Les délégués participeront aux trois conseils d'établissement organisés pendant l'année scolaire.

Notre projet d'école sur 3 ans pour : Donner aux élèves les moyens de s'engager dans les activités scolaires, d'agir seul, de conquérir leur autonomie et d'exercer ainsi progressivement leur liberté et leur statut de citoyen responsable.

Après avoir travaillé sur l'écoute, l'attention visuelle, la mémorisation

pour permettre l'autonomie de l'enfant, nous poursuivons cette année notre projet pour développer la coopération et apprendre à travailler en équipe. Un fil conducteur : le jeu (jeux de coopération, jeux de société).

Samedi 26 septembre : Cette première matinée d'école fut l'occasion de lancer notre projet : « Être élèves ensemble : Jouons, Observons, Unissons, Écoutons, Respectons ».



AGENDA

Samedi 16 janvier 2021 : **Matinée portes ouvertes :** Venez découvrir l'équipe, les associations, l'établissement.

Interventions auprès des élèves de « Sur la route du jeu » dans le cadre de notre projet.

Vie associative et Sports

Rencontre associations

Le 9 septembre 2020, deux mois après le début du mandat, une rencontre avec les présidents d'associations s'imposait, surtout en ce temps de crise sanitaire, et suite à l'annonce de l'annulation du Forum des associations par arrêté préfectoral interdisant toutes manifestations en lieu clos.

Le but premier était de rassurer les associations sur l'ouverture des salles, avec la mise en place du protocole sanitaire en vigueur, avec un nettoyage quotidien de celles-ci pour ainsi reprendre les activités de toutes et tous, pour le bien-être et la santé de tous. Malheureusement une nouvelle fermeture a dû être décrétée lors de la mise en place du deuxième confinement, le 30 octobre 2020.

Au cours de cet échange, la municipalité a tenu à remercier les présidents d'associations, membres des bureaux, bénévoles et adhérents pour leur implication en cette période si particulière permettant ainsi à chacun de vivre ses passions dans la bienveil-

lance et le respect d'autrui.

Cette rencontre fut aussi l'occasion :

- d'informer de la mise en place des panneaux d'affichage à divers endroits de la commune pour les associations et dédiés aux affichages de leurs manifestations ;
- d'échanger sur les incivilités rencontrées au sein de la commune et dans nos salles (projet d'une commission participative avec les membres des associations) ;
- et de rappeler la volonté de la municipalité de travailler en partenariat avec les associations sur le stockage de matériel.

« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite. » *Henry Ford.*

Aïkido et iaido à Bourgneuf

Venez pratiquer l'aïkido, un art martial sans compétition, et le iaido, l'art du sabre japonais. Ouvert à tous ! L'Aïkido est un art martial japonais fondé sur le principe de non-violence. Excluant l'idée de compétition, cet art original est accessible à toutes et à tous, enfants et adultes, respectant l'intégrité du corps et de l'esprit de chacun. L'Aïkido propose un chemin pour découvrir et développer les potentiels propres à chaque individu.

La pratique de l'aïkido permet aux enfants de prendre confiance en eux, de développer leur attention, le contrôle et la coordination de leurs mouvements.

Le club propose également des cours d'initiation au iaido, discipline issue de la tradition chevaleresque des samourai, regroupant un ensemble de techniques d'escrime au katana qui consistent à dégainer et couper dans le même mouvement.

Cours Enfants (8-14 ans) : mardi 18h-19h (décalé de 19h à 20h exceptionnellement cette année en raison du temps de désinfection des tatamis avant les cours).

Cours Adultes : mardi 19h-21h / jeudi 20h-21h30 samedi 9h-11h.

iaïdo : samedi 11h-12h.

Lieu : Salle Omnisports Bourgneuf-en-Retz

Tarifs : enfants 80 euros/an, adultes 115 euros/an, licence incluse.

Enseignant : Jean-Marie Michaud 4^e dan DEJEPS Club affilié à la Fédération Française d'Aïkido et de Budo (F.F.A.B.).

CONTACT

Aïkido Bourgneuf-en-Retz - Shirasagi Dojo
02 40 21 40 89 - aikikai.bourgneuf@free.fr

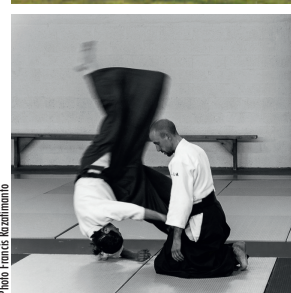


Photo Emilié Rouffimont



Jeunes de Bourgneuf

L'association « Les Jeunes de Bourgneuf » propose un cours hebdomadaire de FitnessForm', tous les lundis soir, de 20h30 à 21h30, à la petite salle de sport de Bourgneuf.

Kévin Patron, jeune professeur diplômé d'un BPJEPS - Activité de la Forme, donne un cours de renforcement musculaire, renforcement postural, cardio-training et gym douce.

Chaque séance est différente, accessible à tous et toutes, quel que soit votre niveau. Abdos, fessiers,

gainage et étirements en musique rythment l'heure tout en s'adaptant à vos capacités et en vous faisant progresser (Kévin adapte l'exercice selon chacun).

Venez tester un cours gratuitement.

Inscription possible tout au long de l'année.

Tarif **125€ l'année / 80€ de janvier à juin**

CONTACT
06 75 44 46 61 / fitnessform.jdb@outlook.fr

Yoga équilibre



YOGA ÉQUILIBRE est une association loi 1901 créée en 2008 qui a pour vocation la pratique du yoga et de la méditation comme art de vivre.

Il peut être pratiqué par tous, enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, femmes enceintes.

La séance se compose de la pratique des âsana (postures), du pranayama (travail respiratoire), de savasana et de yoga nidra (techniques de relaxation).

Cette discipline apporte la souplesse, l'amélioration des fonctions vitales mais développe aussi une certaine maîtrise des émotions, une grande détente et améliore la concentration.

Le yoga est une science du corps et de l'esprit.

Nous vous proposons des séances collectives de Hatha yoga pour adultes et enfants ainsi que des séances d'assises silencieuses, approche de la méditation.

Des places sont encore disponibles le mercredi matin et le jeudi en soirée ainsi que pour les cours enfants le mercredi après-midi une fois par mois.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la mairie, rubrique associations.

PLUS D'INFORMATIONS :
Georges Camus, le président au 0679897893
Laurence Gaborit, le professeur au 0689402579
yoga.equilibrebgf@gmail.com

De nouvelles activités pour le Twirling Club Fresnay

Jessica LELIEVRE, vice-présidente du club et monitrice, est animateur fédéral de niveau 2 (AF2). Jessica a souhaité mettre à profit ses compétences acquises en proposant des stages de perfectionnement aux twirlers du club durant le mois d'août 2020. Cette proposition a conquis les jeunes athlètes, puisque les places se sont rapidement complétées !

«Ma motivation première pour ces stages était de retrouver les twirlers que nous n'avions pas pu voir depuis mars : j'avais hâte de les retrouver ! Ces stages de perfectionnement m'ont permis également d'évaluer le niveau global du club, ce qui est important pour les orientations du TCF».

L'objectif de ce stage de perfectionnement est de travailler la technique peu vue au cours de la saison principalement par manque de temps. Danse, vitesse et ambidextrie à la manipulation du bâton étaient au programme. À la rentrée, des cours de danse adulte ont vu le jour (cf affiche jointe).

Durant les vacances scolaires d'octobre, des stages d'initiation au twirling bâton ont été proposés à des enfants non licenciés du club : 6 enfants ont pu participer.

Ces deux nouvelles propositions permettent au TCF de développer de nouvelles activités tout en s'adaptant aux besoins et demandes des citoyens de Villeneuve En Retz.

Cette jeune femme qui mange et boit twirling va poursuivre les formations cette année, soutenue par le TCF, et à terme souhaiterait développer sa propre activité professionnelle.



PLUS D'INFORMATIONS :
[f Twirling-Club-Fresnay](https://www.facebook.com/Twirling-Club-Fresnay)
[i twirlingclubfresnay](https://www.instagram.com/twirlingclubfresnay)

Tao énergie mouvement

Modifications des horaires :

Qi gong du tao : tous les mardis de 9h30 à 10h45 - grande salle polyvalente de Bourgneuf.

Méditation taoïste : tous les mercredis de 20h15 à 21h15 - grande salle polyvalente de Fresnay.

Xingyiquan : tous les mercredis de 18h45 à 20h - grande salle polyvalente de Fresnay.

Bâton : tous les vendredis de 19h45 à 21h - salle de gymnastique à la salle des sports de Bourgneuf.

CONTACT
www.tao-esprit-action.fr
06 60 71 93 74
caataoem@gmail.com
thierry.potin44@gmail.com

Qui peut adhérer à

L'Union Nationale des Combattants ?



Toute personne qui souhaite perpétuer le devoir de mémoire et qui partage les valeurs de l'UNC.

Membres actifs :

■ Toute personne civile ou militaire engagée, appelée ou réserviste contribuant ou ayant contribué à la défense de la France, ou s'y étant préparée, sans avoir pour autant été engagée dans une opération militaire.

■ Toute personne participant ou ayant participé à la défense ou à la protection des vies et/ou des biens des Français.

Membres associés :

■ Toute personne qui partage les valeurs de l'UNC et qui, en raison de ses attaches familiales ou amicales, ou de ses compétences, sou-

haite contribuer à la réalisation des buts de l'UNC.

■ Les membres associés ont les mêmes droits et devoirs que les membres actifs.

Il est également recherché des adultes ou adolescent(e)s qui souhaitent porter un drapeau de l'association lors des commémorations nationales – 8 mai, 11 novembre, 5 décembre.

La prochaine assemblée générale de l'association se tiendra le samedi 30 janvier 2021 à 14h30, salle polyvalente de Bourgneuf.

PLUS D'INFORMATIONS :

Président UNC Bourgneuf-Saint-Cyr-Fresnay
Yannick CHIRON / 06.28.57.21.36.



La Ferme du Fresne

La fondation Safe Water Cube vient d'acquérir la Ferme du Fresne située à Bourgneuf-en-Retz, au cœur du Marais Breton en zone Natura 2000. Nous sommes impatients de vous accueillir pour apprendre de la nature et mieux la partager.

Notre ferme pédagogique propose des journées « Découverte Biodiversité » à l'intention des enfants à partir de 6 ans des écoles et centres de loisirs, durant lesquelles ils découvriront les abeilles noires qui produisent du miel et pollinisent les plantes aromatiques à l'origine des huiles essentielles, les moutons d'Ouessant qui entretiennent les prairies et fournissent de la laine de qualité, les marais salants qui accueillent 45000 oiseaux migrateurs tous les ans et nous offrent sel et salicorne, les déchets qui créent le compost pour enrichir la terre et nourrir les légumes en permaculture, le jeu « L'éducation au fil de l'eau » qui sensibilise à l'eau, la terre, la

biodiversité et le savoir-être à travers son livret pédagogique.

Des ateliers de formation ont été mis en place pour les adultes : plantes médicinales, conservation des semences anciennes, permaculture et compost, traitement de l'eau potable, phyto-épuration, assainissement, Safe Water Cube.

Nous sommes Refuge LPO à vocation écologique et pédagogique pour favoriser la nidification des oiseaux.

Venez-nous rendre visite !

PLUS D'INFORMATIONS :

www.safewatercube.com/ferme-du-fresne
Jean-Paul Augereau, 06 72 99 72 82
contact@safewatercube.com

Les Petites Fabriques du Coin



Un collectif de créateurs du Pays de Retz a créé « Les Petites Fabriques du Coin ». Cette nouvelle association se veut très ancrée dans le quotidien des créateurs tout en se voulant porteuse de sens et dans l'accompagnement bienveillant.

L'idée de ce projet associatif est de permettre aux créateurs de sortir de l'isolement de leur atelier, partager un réseau, échanger sur les côtés pratiques et les « bons plans », se doter d'un label de qualité « fabriqué dans le coin », vivre et partager une expérience associative. Tous les domaines artistiques ont la possibilité d'y être représentés.

Le siège des Petites Fabriques du Coin est actuellement situé 2, rue Sans Charité à Bourgneuf-en-Retz en face du Musée du Pays de Retz.

Pour faire partie de l'association, il faut avoir son atelier physique sur le Pays de Retz, être déclaré et assuré, partager les valeurs de l'association et participer à la vie associative. Pour toute personne qui souhaiterait participer à l'évolution de ce projet et soutenir Les Petites Fabriques du Coin, il est également possible d'être membre bienfaiteur

CONTACT :

FRÉDÉRIC GRANDIN
lespetitesfabriquesducoin@gmail.com
@ [lespetitesfabriquesducoin](https://www.instagram.com/lespetitesfabriquesducoin)

Le directeur de publication tient à signaler que cette tribune est mise en place par la nouvelle mandature, conformément à l'article L2121-27-1 du CGCT. Libre d'expression, son contenu n'engage que la responsabilité de leurs auteurs, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner. Le contenu des articles est retranscrit à l'identique.

Villeneuve pour Tous

Comme le prévoit la loi, « Villeneuve pour Tous » peut communiquer par le biais des échos, même si la majorité ne nous y accorde qu'une place limitée.

Notre liste s'inscrit dans une opposition constructive. À cette fin, notre équipe continue à soutenir nos 4 conseillers de Villeneuve pour tous. Des réunions régulières sont organisées afin de décider de la ligne à tenir lors des conseils municipaux. En ce début de mandature, nous constatons que le dialogue avec la majorité est fermé. À ce titre, nous déplorons que la majorité se soit attribuée la totalité des sièges des commissions à Pornic-Agglo. Il aurait été plus respectueux pour nos électeurs, de discuter avec les oppositions pour qu'elles soient représentées au sein de l'agglo.

Il semblerait que 3 élus d'opposition se soient ralliés au Maire, pro-

voquant une scission dans leur liste. Si c'est exact nous déplorons ce revirement qui devrait questionner leurs électeurs sur l'intention de ces 3 personnes concernant leur réelle conviction. Dans ce cas, notre liste ne regrette pas d'avoir refusé leur demande de fusion pour le 2ème tour des élections.

Des habitants s'investissent pleinement pour la vie de la commune et ont créé un Facebook nommé Villeneuve Actu, nous les en félicitons. Ce réseau social indépendant de la mairie, met en avant l'actualité récente de nos 3 bourgs.

Notre équipe est et reste à votre écoute pour défendre vos opinions.

Les élus de « Villeneuve pour Tous »

Alain DURRENS, Delphine HOUAS, Hervé YDE, Nadine CANIVET

Demain Villeneuve-en-Retz

Au nom de « Demain Villeneuve-en-Retz », nous souhaitons remercier les habitants qui ont voté pour nous. 3 conseillers sont dorénavant au conseil municipal. Nous travaillerons dans l'intérêt général. En cas de désaccord, nous jouerons notre rôle d'opposant. Nous sommes présents dans 9 commissions. Nos constats :

Commission Voirie : plusieurs routes et chemins sont détériorés et deviennent dangereux.

Commission Enfance : la commune attribue une « Subvention Numérique » annuelle aux écoles de 30 euros par enfant du public et 15

euros par enfant au privé. Nous avons demandé l'équité, Monsieur Le Maire a refusé. En 2019, il y avait 254 enfants scolarisés au privé. Notre demande représente 3 810 euros. Comparé à la future école de Fresnay (3,5 Millions) ce n'est qu'une goutte d'eau.

Chaque enfant devrait bénéficier des mêmes chances : Liberté-Egalité-Fraternité

Messieurs Robert JOUANNO et Michel THABARD

Madame Sylvie PILLONS-LECOQ

Un nouveau souffle pour Villeneuve en Retz

Depuis les élections du 22 juin, nous, Luc Léger et Jean-Philippe Le Bras, siégeons au conseil municipal dans 7 commissions : bâtiments, développement économique, environnement, associations, patrimoine et urbanisme.

Nous n'employons pas le terme de liste d'opposition, qui laisserait sous-entendre que l'on se dresse systématiquement contre toutes propositions qui pourraient être favorables au développement de la commune. Cependant, lors des conseils municipaux, nous n'avons pas décelé de possibilités d'adhésion aux orientations et décisions prises. Nos priorités pour un bon développement de la commune se fixaient vers une politique de soutien aux commerces, aux entreprises et aux producteurs locaux. Nous n'adhérons pas à la politique finan-

cière hasardeuse dans des investissements improductifs et créateurs de dettes à long terme tels l'acquisition de l'ancien SDIS, l'édification d'une école à Fresnay ou la construction d'un bâtiment pour abriter une boucherie.

Le leitmotiv et l'alibi étant que nombreuses de ces décisions ont été prises lors de l'ancienne mandature, nous avons la crainte que la commune soit soumise pour 6 ans à des errances de mauvais souvenirs.

Fervents d'une véritable démocratie avec la parole donnée à chacun et chacune, nous regrettons le spectacle des conseils, ou les élus semblent jouer à « Jacques a dit lever la main ».

Restant à votre écoute, contactez-nous sur : unnouveausouffle-pourvilleneuveenretz@outlook.fr

Nouveau service « paiement de proximité »



Pour payer en espèces* : vos impôts, amendes, avis de cantine, de crèche, d'hôpital... rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Partenaire agréé de la direction générale des Finances publiques

FINANCES PUBLIQUES

NOUVEAU : LE « PAIEMENT DE PROXIMITÉ » CHEZ VOTRE BURALISTE AGRÉÉ

La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de « paiement de proximité » pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...). Vous pouvez effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire chez l'un de nos deux buralistes partenaires à Villeneuve en Retz.

Au Rendez-Vous Des Chasseurs

Bar Tabac
12 Rue de l'Eglise
SAINT CYR EN RETZ

LE MARAIS

Bar Tabac Presse Loto PMU
13 Rue de la Grande Aire
BOURGNEUF EN RETZ

AIDE AU SIGNALLEMENT DE DOMMAGES CONSTATÉS SUR LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Vous êtes témoin, ou responsable d'un dégât sur le réseau téléphonique ou sur un équipement téléphonique sur la voie publique :

- câbles tombés à terre,
- poteaux endommagés,
- équipements techniques hors d'usage ou vandalisés...

Orange, qui assure la maintenance de l'ensemble du réseau téléphonique, met à disposition un site web dédié <https://dommages-reseaux.orange.fr>, ainsi qu'une application mobile « Dommages Réseaux », disponible sur l'App Store (Apple) et Google Play (Android).

Avec cet outil, vous pourrez aisément signaler un dommage grâce à une géolocalisation du lieu, fournir une photo, préciser l'adresse exacte et compléter de manière précise la nature du dégât. Vous serez également informés de la prise en compte de votre signalement.

PLUS D'INFORMATIONS

<https://dommages-reseaux.orange.fr>

ÉTAT CIVIL

Pour information, la liste des naissances n'est pas exhaustive et les décès ne peuvent plus être mentionnés sans le consentement de la famille transmis à la mairie. En effet, en raison du règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD : Règlement Général de Protection des Données), il n'est plus possible à la commune de divulguer les informations d'état civil dans le bulletin municipal sans le consentement préalable des personnes intéressées.

LES NAISSANCES

05 août, **Harry SCHAEFFER**
07 août, **Mattéo FORRÉ**
13 août, **Valentin LEGAL**

13 sept, **Elly SINEUX**
19 sept, **Marius MOCOQUARD**
14 oct, **Skeylan SAUVAGET**

LES DÉCÈS

15 juil, **Joseph LECOINDRE**, 70 ans

31 juil, **Antoine BAUDOIN**, 5 mois

03 août, **Jacqueline TANGUY** née JAKUBEC, 79 ans

08 août, **Gilles LE GALLO**, 69 ans

09 août, **Gisèle CHAMEROY** née THEPENIER, 94 ans

09 août, **Solange GRANDVOINNET** née FERRY, 101 ans

10 août, **Jean PASSEMART**, 76 ans

19 août, **Denise LAUNAI** née THUILLEUX, 88 ans

22 août, **Marie GABRY** née MACHY, 92 ans

30 août, **Eveline SOUBRANE** née BACK, 89 ans

09 sept, **Jean-Paul MALIGORNE**, 74 ans

15 sept, **Georges LEMARCHAND**, 87 ans

16 sept, **Marie RICORDEL** née JEAN, 96 ans

18 sept, **Roger GUILLET**, 87 ans

20 sept, **Simonne CARRÈRE** née BOURGINE, 99 ans

22 sept, **Liliane LEMARIÉ**, 85 ans

02 oct, **Louise GRANGER** née JOUDREN, 91 ans

04 oct, **Jean-Joseph MILLION**, 89 ans

14 oct, **Joël BOUÉ**, 70 ans

18 oct, **Christian MARAIS**, 56 ans



BESOIN DE L'AVIS URGENT D'UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE

- en semaine après 20h
- le week-end
- un jour férié

Appelez le 116-117

En cas d'urgence vitale appelez le 15

Infos pratiques

MAIRIE

Place Pierre Mourain
Bourgneuf-en-Retz
44580 Villeneuve-en-Retz
Tél : 02 40 21 40 07 – Fax : 02 40 21 40 11
mairie.villeneuve@villeneuveenretz.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi :
8h45 à 12h30 et 13h30 à 17h
Jeudi : 8h45 à 12h30

Samedi : 9h à 11h45 - Semaines paires à Bourgneuf
La police municipale est ouverte au public uniquement le matin

MAIRIE DÉLÉGUÉE

de Fresnay-en-Retz
24 rue de Pornic
Fresnay-en-Retz
44580 Villeneuve-en-Retz
Tel : 02 40 21 41 32 – Fax : 02 40 21 91 32
mairie.deleguee@villeneuveenretz.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h45 à 12h30
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
8h45 à 12h30 et 13h30 à 17h

Samedi : 9h à 11h45 - Semaines impaires à Fresnay



Au vu du contexte sanitaire actuel certaines animations pourraient ne pas être maintenues.



**Lecture de contes
à la bibliothèque
de Bourgneuf en Retz**

**Samedi 19 décembre 2020
Mercredi 23 décembre 2020
à partir de 10h00**

Pour les enfants jusqu'à 6 ans

**PORNIC
agglo**
PAYS DE RETZ



PERMANENCES POUR LE RETRAIT DES SACS JAUNES

L'agglomération, en partenariat avec la Commune et l'Office du Tourisme Intercommunal de Pornic, organisera en début d'année une distribution de sacs jaunes pour vous réapprovisionner :

- Le vendredi 15 janvier 2021 de 14h à 17h30 au Bureau d'information Touristique de Villeneuve-en-Retz
- Le samedi 16 janvier 2021 de 9h à 12h30 au Bureau d'information Touristique de Villeneuve-en-Retz
- Le vendredi 22 janvier 2021 de 14h à 17h à la Salle Socio-Culturelle de Fresnay-en-Retz

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vous êtes une association et souhaitez demander une subvention. La Ville de Villeneuve en Retz apporte son soutien au tissu associatif Villerezien, notamment par le biais de subventions.

Comment demander une subvention ?

Il vous suffit de compléter le dossier de demande de subvention.

Les dossiers peuvent être :

- soit téléchargés sur le site de la mairie de Villeneuve en Retz www.villeneuveenretz.fr
- soit demandés par mail à la mairie mairie.villeneuve@villeneuveenretz.fr
- soit retirés directement en mairie.



Modalités de dépôt :

Votre dossier complet, ainsi que toutes les pièces justificatives demandées sont :

- soit à envoyer par mail à la mairie mairie.villeneuve@villeneuveenretz.fr,
- soit à déposer en mairie.

Date limite de dépôt : 15 JANVIER 2021 au plus tard.

DON DU SANG

Les prochaines collectes de sang à Villeneuve en Retz auront lieu à la Salle polyvalente de Bourgneuf en Retz - Rue des 3 Ponts, à partir de 16h aux dates suivantes :

- 25 janvier 2021
- 12 avril 2021
- 07 juin 2021
- 18 octobre 2021



Les conditions pour donner son sang :

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans (le 1er don après 60 ans est soumis à l'appréciation du médecin de prélèvement),
- Être muni(e) de sa carte de donneur ou d'une pièce d'identité avec photo,
- Être reconnu(e) apte au don,
- Peser au moins 50 kg,
- Avoir un taux d'hémoglobine suffisant (si vous êtes nouveau donneur ou si votre dernier don date de plus de deux ans, un dosage sera effectué).



**Le Maire, les Maires délégués, l'ensemble du Conseil Municipal
et le Conseil Municipal des Jeunes**

Vous invitent à la :

Cérémonie — Des Vœux —

Port de masque obligatoire et respect des gestes barrières au regard de la situation sanitaire.

**Vendredi
15 Janvier
2021**

19h00

**Salle polyvalente
BOURGNEUF**

Au moment du bouclage de ce bulletin et en accord avec les phases de déconfinement programmées, la cérémonie des vœux est annulée.

*Le théâtre de
Villeneuve en Retz*

à la recherche de son nom

A partir du 5 janvier jusqu'au 4 février

Petits & grands,
je compte sur votre
participation et vos idées
pour trouver mon nom.
La population sélectionnera
le meilleur
et son auteur gagnera
4 places de spectacle



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



**REJOIGNEZ
LES SAPEURS-POMPIERS DE
BOURGNEUF-EN-RETZ !**

Contactez le chef de centre : Lieutenant Philippe SACHOT
✉ philippe.sachot@sds44.fr | ☎ 06 89 68 04 87
Ou venez nous rencontrer au centre de secours le lundi à
partir de 18h30

Zone d'activités les Jaunins - 44580 VILLENEUVE-EN-RETZ



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE



Plus que jamais, gardons le contact !

Vous vous sentez l'âme d'un reporter ?

Rejoignez-nous et participez à la conception des prochaines premières de couverture du bulletin municipal.

Faites-nous parvenir par mail vos plus beaux clichés (animaux, jardins, loisirs créatifs, etc..) pris à l'aide d'un appareil photo ou de votre smartphone.

lesechosdevilleneuve@villeneuveenretz.fr

Et n'oubliez pas vos coordonnées (nom, prénom) pour que nous puissions signer vos photos !



FOCUS PROPRETÉ URBAINE

Aux herbes citoyens !

Dans le contexte d'interdiction des produits chimiques désherbants pour le bien-être et la santé de tous, et comme d'antan cela se pratiquait, la municipalité invite les citoyens à participer activement à l'entretien de leur trottoir.